

PERSPECTIVES CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

janvier
2016

numéro 52

NÉGOCIATION COORDONNÉE 2016
**UN DÉPART PROMETTEUR
POUR L'HÔTELLERIE**

AVENIR DE RADIO-CANADA
**UNE HISTOIRE D'ATTENTES
ET D'ESPOIRS**



AUSTÉRITÉ UNE MOBILISATION HISTORIQUE



LE LONG CHEMIN

Il y a un an, lors de la traditionnelle conférence de presse de début d'année, nous avions prédit que 2015 serait l'année de toutes les mobilisations. En fait, il s'agissait plutôt d'un engagement. Celui de monter aux barricades, principalement sur deux fronts : l'austérité du gouvernement Couillard et l'élection fédérale. Cette promesse, nous l'avons tenue. Les membres de la CSN peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli au cours des douze derniers mois.

L'année qui vient de se terminer en aura été une où le syndicalisme a repris le haut du pavé. Un syndicalisme déterminé et en action dans nos lieux de travail, mais aussi sur le trottoir et dans la rue. Un remarquable travail d'éducation a d'abord été réalisé

sur le dossier de l'austérité. Ce n'était pas une évidence de démonter le discours patronal et gouvernemental sur les finances publiques ! Sur le terrain, les militantes et les militants ont mis en lumière les effets dévastateurs des politiques d'austérité des libéraux sur les conditions de travail, bien sûr, et sur l'État, son rôle, et ses fonctions essentielles : développement économique et régional, services publics et programmes sociaux.

Cette mobilisation constatée aux quatre coins du Québec, nourrie par la solidarité, a rendu possible celle qui s'est poursuivie cet automne au cours de la négociation du secteur public. Sur les dizaines de lignes de piquetage où j'ai marché aux côtés de nos membres en novembre et en décembre, j'ai pu constater cette détermination et cet engouement à montrer aux libéraux et à la population ce dont nous sommes capables. Nous avons d'ailleurs convaincu nombre de citoyens de la justesse de notre lutte et des méfaits de l'austérité. Leur appui, manifesté à coups de klaxon, de salutations fraternelles, ne s'est jamais démenti. On l'a aussi constaté dans les résultats des sondages menés durant l'automne.

C'est ainsi qu'il faut mesurer ce long chemin que nous avons parcouru en obtenant une entente de principe en décembre dernier. Sans cette formidable mobilisation et sans cet appui populaire, il nous aurait été impossible de faire fléchir le gouvernement Couillard, non seulement sur l'ensemble des reculs qu'il cherchait à nous imposer, mais aussi sur son cadre financier qu'il avait pourtant juré de respecter.



MAXIME DESBIENS

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

Le Front commun a estimé qu'il n'aurait pas été possible d'en obtenir davantage du gouvernement. Au moment où vous lisez ces lignes, les membres des quatre fédérations du secteur public de la CSN se prononcent sur les ententes de principe dans leurs assemblées générales. Quelle que soit leur décision, la CSN continuera de les appuyer.

Dehors Harper !

La bonne nouvelle de 2015 vient d'Ottawa, avec la défaite des conservateurs de Stephen Harper. Nous serons très actifs au cours des prochains mois pour rappeler les engagements qu'a pris Justin Trudeau, notamment en ce qui concerne la réforme de

l'assurance-emploi et le financement de Radio-Canada. À cet égard, rappelons qu'il s'agit de la toute première négociation du nouveau Syndicat des communications de Radio-Canada qui regroupe maintenant quelque 3200 travailleuses et travailleurs au Québec et à Moncton. Le mouvement CSN sera aussi derrière eux dans cette négociation qui s'amorce.

Et 2016 ?

Au cours de la l'année, pas moins de 400 syndicats de la CSN négocieront à leur tour leurs conditions de travail et de salaires. Près d'une centaine se mobiliseront pour une première convention collective CSN.

Les sages-femmes, les agentes et agents correctionnels fédéraux et québécois, les employés de Desjardins au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les ouvriers du chantier naval Davie, de Bombardier, de Lavo et de Demix, les travailleuses et les travailleurs des hôtels, des CPE, des CHP, de Couche-Tard, les professeurs et les chargés de cours de nos universités, les journalistes et les techniciens de *La Presse*, et des milliers d'autres pourront eux aussi compter sur la solidarité du mouvement.

Nous aurons aussi à poursuivre cette bataille contre l'austérité pour stopper le gouvernement Couillard dans sa destruction de l'État social. Nous serons donc en mouvement contre les coupes draconiennes dans les services publics, les services de garde et l'aide sociale, ainsi que pour la sauvegarde de la SAQ. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 560 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Lise Prud'homme

Rédaction

Jonathan Aspireault-Massé, Marie-France Benoit, Pierre-Luc Bilodeau, Noémi Desrochers, Roxane Dufour Duclos, François Forget, Ariane Gagné, Nathalie Guay, Denis Guénette, Louis-Serge Houle, Mathieu Lafleur, François L'Écuyer, Mathieu M-Perron, Chu Anh Pham, Martin Petit, Ariane Pichette-Neveu, Anne Pineau, Martin Robert, Constance Roussy, Ana Maria Seifert

Révision

Lise Prud'homme
Odile Wallon

Direction artistique

Philippe Brochard

Couverture

Annik De Carufel

Dos

Marie-Claude Doyon

Photographie

Clément Allard, Hugo-Sébastien Aubert, Lorian Bélanger, Annik De Carufel, Maxime Desbiens, Ashley Fraser, Steve Gerecke, Michel Giroux, Denis Guénette, Raynald Leblanc, Louise Leblanc, Jeannot Lévesque, Cédric Martin, Pascal Rathé, Reuters, Jocelyn Riendeau, Patrick Woodbury

Illustration

Luc Melanson
Alain Reno

Version web

Richard Hink
Mathieu M-Perron

Impression

Accent Impression

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : 514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal — BANQ, 2016
Dépôt légal — BAC, 2016

Envoi de poste publication
n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, av. De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5





JOCELYN RIENDEAU

06 DOSSIER - ENTENTE DE PRINCIPLE DU FRONT COMMUN

La dernière année en aura été une d'intenses mobilisations contre les politiques d'austérité du gouvernement Couillard dans toutes les régions. Elles ont mené à la plus importante manifestation syndicale au Québec et à l'historique grève du Front commun qui ont fait sortir les libéraux de leur cadre financier restrictif.



MICHEL GIROUX

CHRONIQUES

- 29 **SE SYNDIQUER**
Salade Etcetera, des conditions bien relevées
- 32 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
Bruit en milieu de travail
- 33 **CONDITION FÉMININE**
Une militante qui n'a pas froid aux yeux
- 34 **JEUNES**
L'heure est à l'action
- 35 **INTERNATIONAL**
À la défense du droit de grève

04
VIRAGE NUMÉRIQUE
À LA PRESSE
UN SUCCÈS QUI REPOSE
SUR LES TRAVAILLEURS

12
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
L'ESPOIR,
RENOUVELABLE



ASHLEY FRASER

14
NÉGOCIATION
COORDONNÉE DE
L'HÔTELLERIE 2016
UN DÉPART
PROMETTEUR

16
AVENIR DE
RADIO-CANADA
UNE HISTOIRE
D'ATTENTES ET
D'ESPOIRS

20
FRAIS ACCESSOIRES
UNE TARIFICATION
ILLÉGITIME

21
BILAN ET
PERSPECTIVES 2015
LA MACHINE HUMAINE
A SES LIMITES

22
INFIRMIÈRE
AUXILIAIRE
TECHNICIENNE
ADMINISTRATIVE
DEUX PROFESSIONS
INCONTOURNABLES

NOUVELLES DU FRONT

24
Société des alcools
du Québec
UN JOYAU À PRÉSERVER



CEDRIC MARTIN

25
Chantier naval de Lévis
INVESTISSEMENT
DE 700 MILLIONS

26
Centres d'hébergement
privés
ROYAUME DE
L'EXPLOITATION ÉHONTÉE

28
Projet de loi 57
sur les retraites
UN MODÈLE À SUIVRE

30
En bref

VIRAGE NUMÉRIQUE À LA PRESSE

UN SUCCÈS QUI REPOSE SUR LES TRAVAILLEURS

Le 16 septembre dernier, lors d'une rencontre à laquelle tous les membres du personnel de *La Presse* étaient conviés, le président et éditeur du quotidien, Guy Crevier, annonçait la fin de l'édition papier en semaine à compter du 1^{er} janvier 2016, l'édition imprimée ne demeurant que le samedi.

PAR MARTIN PETIT

PHOTO : HUGO-SÉBASTIEN AUBERT

La semaine suivante, la direction concrétise ce fait en abolissant 158 postes touchant autant d'employé-es. L'Inter-syndicale de *La Presse** dénonce alors ces coupes qui sont supérieures aux affectations à l'édition papier du journal, avant même que n'arrive sa nouvelle plateforme numérique. Le regroupement des cinq unités syndicales présentes à *La Presse* s'inquiète notamment de la capacité de leurs membres à produire toujours plus avec moins.

Pour la haute direction de Gesca, il s'agissait d'une autre étape de l'importante réorganisation entreprise en 2009 au cours de laquelle des actifs majeurs ont été transférés à des filiales de Power Corporation du Canada alors que d'autres ont été cédés à des intérêts extérieurs. Gesca se félicitera plus d'une fois du succès de sa nouvelle plateforme qualifiée désormais de « viable » en dévoilant plusieurs données confirmant sa popularité sans toutefois préciser qui en ont été les maîtres d'œuvre : les travailleuses et les travailleurs syndiqués de *La Presse*.

Une contribution majeure

Dès 2010, les membres des syndicats de *La Presse* agiront en partenaires importants dans le virage numérique entrepris. En cinq ans, de nombreuses concessions seront consenties par tous les employé-es afin de permettre à *La Presse* d'investir 40 millions de dollars dans le projet de plateforme numérique de *La Presse+*. L'expertise des syndiqué-es jouera un rôle primordial dans le développement intégral de celle-ci.

Pour que la direction puisse réaliser son projet, plusieurs concessions majeures seront également accordées à l'employeur dès 2009.



En tout, quelque 10 millions de dollars seront directement prélevés à même les conditions de travail: gel salarial, augmentation des heures travaillées, réduction des heures supplémentaires, augmentation de la semaine de travail de quatre à cinq jours, concessions sur le régime de retraite ainsi que sur les assurances. Bref, les salarié-es auront été largement mis à contribution pour la réalisation du projet.

Même si ce fait ne sera pas largement diffusé sur la place publique, aux dires d'André Desmarais, président délégué du conseil d'administration, si *La Presse* a survécu, c'est grâce au rôle qu'ont joué les syndicats. Pour

leur part, les élu-es syndicaux préféreront en attribuer le mérite à celles et ceux qui paient encore le prix de cette importante restructuration, les membres.

La Presse+ ou La Presse- ?

Depuis le lancement de *La Presse+* le 18 avril 2013, la majorité des travailleuses et des travailleurs de *La Presse* naviguaient déjà entre les deux versions du quotidien. En plus de produire 40 % de nouveaux contenus exclusifs à sa plateforme numérique, ce qui leur imposait une charge de travail supplémentaire, les salarié-es répondaient aux besoins de l'édition papier.

En outre, *La Presse+* est publiée une journée de plus chaque semaine, soit le dimanche, donc 364 jours par année (le 1^{er} janvier étant un jour férié chômé) et la production des contenus informationnels et publicitaires demande plus de travail que l'édition papier.

Or, l'abolition des 158 postes ne tient pas compte de cette surcharge imposée ni du fait que la direction ait choisi de conserver son édition papier du samedi en 2016. Concrètement, la direction se sert du prétexte du virage technologique pour réduire considérablement le nombre de ses salarié-es et leur demander encore une fois de faire plus avec moins.

Qualifiant ces coupes d'irréalistes pour continuer de répondre à une information de qualité et diversifiée, l'Intersyndicale de *La Presse* doit désormais composer avec un changement d'attitude de la part de la direction. En effet, avant l'annonce des coupes, celle-ci prenait le temps de consulter les élu-es syndicaux avant d'appliquer de nouvelles décisions dans leur milieu de travail, ce qui n'est plus le cas.

La Presse doit ouvrir ses livres

Alors que les conventions collectives de *La Presse* sont échues depuis le 31 décembre 2015, les syndicats croient fermement qu'un dialogue menant à un nouveau contrat de travail doit d'abord reposer sur la transparence financière de l'entreprise. Les travailleuses et les travailleurs sont pleinement responsables du succès de *La Presse+* et il serait temps que la haute direction le reconnaisse dans des gestes concrets.

Voilà pourquoi, au fil des ans, les syndicats ont demandé à plusieurs reprises à *La Presse* d'ouvrir ses livres comptables en toute transparence. Malheureusement, malgré tous les efforts déployés, les finances de *La Presse* sont toujours aussi opaques. La direction a systématiquement refusé toute collaboration à ses principaux partenaires dans cette aventure: les employé-es de *La Presse*. ■

* L'Intersyndicale de *La Presse* représente quelque 600 employé-es syndiqués. Ce regroupement est formé de quatre syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et d'un syndicat affilié à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ):

- Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse* (CSN)
- Syndicats des employés de bureau de journaux (CSN)
- Syndicat de l'industrie du journal du Québec (distribution - CSN)
- Syndicat des travailleurs et travailleuses du centre de l'informatique de *La Presse* (CSN)
- Syndicat des employés professionnels et de bureau (publicité-FTQ)



QUÉBEC REVOIT SON CADRE FINANCIER

Au terme d'une mobilisation historique, le Front commun a convenu d'une entente de principe avec le Conseil du trésor en vue du renouvellement des conventions collectives de 400 000 travailleuses et travailleurs du secteur public. Entretien avec le président de la CSN, Jacques Létourneau, et la vice-présidente responsable des négociations du secteur public, Francine Lévesque, pour faire le point sur le dénouement de cette longue négociation qui a amené Québec à sortir de son cadre financier.

PAR FRANÇOIS L'ÉCUYER

Le 11 septembre 2014, accompagné de son ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, et d'Yves Bolduc, alors à l'Éducation, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, avait convoqué à Québec les dirigeants du Front commun pour mettre la table à l'approche des négociations du secteur public.

« Tout y était !, se rappelle Jacques Létourneau. "Rigueur" budgétaire, optimisation des ressources, amélioration de l'efficacité dans l'organisation du travail... Martin Coiteux nous expliquait comment il voulait "repenser l'État" et arrimer nos conventions collectives avec les énormes restructurations que le gouvernement planifiait pour les réseaux de la santé et de l'éducation. On est sortis de là plus convaincus que jamais qu'une forte mobilisation des travailleuses et des travailleurs du secteur public serait essentielle pour stopper la volonté du gouvernement libéral de procéder à des attaques sans précédent à leurs conditions de travail dans une logique de démantèlement de l'État social. »



01 Le personnel du **Cégep de Lanaudière** à Terrebonne fait grève le 10 novembre.

02 Manifestation du Front commun en appui à la grève générale du secteur public, le 9 décembre à Montréal.



ANNIK MH DE CARUFEL (01); RAYNALD LEBLANC (02)



Entente de principe du Front commun



3



4



5



6



7



8

- 03 **Jacques Létourneau**, président de la CSN, entouré de grévistes, à Montréal, le 9 décembre.
- 04 Le 26 octobre à Montréal, action pour appuyer la grève des travailleurs du **Centre de santé Inuulitsivik** en bordure de la Baie d'Hudson et du **Centre de santé Tullatavik** de l'Ungava.
- 05 Les travailleurs du **CSSS de Laval**, en grève le 29 octobre.
- 06 Les enseignants du **Cégep régional de Lanaudière** à Joliette manifestent lors de la journée de grève du 9 novembre.
- 07 Travailleuses et travailleurs faisant du piquetage devant le **Centre hospitalier régional de Lanaudière**, le 9 novembre.
- 08 Membres du Front commun en action, le 17 novembre.
- 09 Salarié-es du **Centre de réadaptation Marie-Enfant du CHU Sainte-Justine**, le 17 novembre.
- 10 Manifestation des délégué-es de l'instance commune (FSSS-FP-FEESP-FNEEQ) du 22 novembre à Québec.



9



10

Le 15 décembre suivant, les négociateurs du Conseil du trésor déposaient les offres du gouvernement au Front commun : gel salarial de deux ans, 1 % d'augmentation pour chacune des trois années suivantes, en plus de diverses modifications au régime de retraite qui auraient toutes contribué à diminuer de façon importante les rentes des retraité-es de l'État.

Les libéraux ne comptaient pas s'arrêter là. L'ampleur des reculs exigés allait être constatée quelques jours plus tard aux différentes tables sectorielles, où l'ensemble des conditions de travail autres que la rémunération sont négociées.

« Mobilité, flexibilité et disponibilité de la main-d'œuvre : le gouvernement voulait permettre aux employeurs de faire ce qu'ils voulaient avec leurs employé-es, explique Francine Lévesque. Le gouvernement voulait multiplier les horaires atypiques, abolir les heures supplémentaires au cours d'une journée, imposer des semaines de travail sur six jours, forcer les gens à aller travailler à des centaines de kilomètres de leur lieu de travail actuel, restreindre l'accès à l'assurance invalidité et, tant qu'à y être, s'attaquer à la sécurité d'emploi. Des reculs de 20, voire 30 ans pour nos conditions de travail. »

« Cette volonté de charcuter des pans entiers de nos conventions collectives doit être remise dans son contexte : le projet de loi 10 dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont la fusion de dizaines et de dizaines d'établissements aux vocations diverses, et la valse-hésitation quant aux réformes à apporter pour le réseau de l'éducation. Ces attaques, si elles s'étaient concrétisées, auraient permis aux gestionnaires des nouveaux établissements hyper centralisés de nous faire travailler quand ils veulent, où ils veulent et comme ils veulent, sans aucun égard à notre autonomie professionnelle ou à nos contraintes personnelles ou familiales », poursuit madame Lévesque.

« On ne prétendra jamais que la préservation d'acquis constitue un gain, mais lorsqu'on regarde l'étendue des demandes patronales que nous sommes parvenus à contrer, on peut certainement se réjouir », enchaîne Jacques Létourneau.

Entente de principe

L'entente de principe intervenue le 17 décembre dernier comporte des augmentations salariales moyennes de 7,65 % en 5 ans, auxquelles s'ajoutent des montants forfaitaires totalisant 1,5 % du salaire moyen (par ETC, ou équiva-



11



12

- 11 La musique est au rendez-vous en cette journée de grève au **CHU de Sherbrooke**.
- 12 Mobilisation monstre dans **Lanaudière**, le 9 novembre.
- 13 Temps d'arrêt à une popote durant la grève du 9 novembre à **Jonquière**.

lent temps complet). En 2019, d'importants changements à la structure salariale seront apportés et résulteront par des augmentations salariales moyennes de 2,4 %.

«La structure salariale du secteur public date des années 1960, précise Francine Lévesque. Au fil du temps, de nombreuses incohérences s'y sont installées. Pour un même rangement, on peut retrouver jusqu'à dix échelles différentes pour autant de titres d'emploi qui ont une valeur équivalente. Pourtant, le salaire à l'entrée diffère, le salaire au sommet de l'échelle varie, même le nombre d'échelons est différent. Alors que la logique voudrait que les salarié-es appartenant à un même rangement puissent bénéficier du même traitement salarial. Voilà pourquoi nous avons accepté de procéder à ces travaux et de conclure une entente à cet effet: afin d'établir une structure salariale plus équitable pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public.»

Ainsi, en 2019, chaque rangement sera doté d'une nouvelle échelle salariale unique. L'ensemble de cette nouvelle structure sera rehaussé de 2,5 %. Pour 68 % des travailleuses et des travailleurs, l'intégration dans la nouvelle structure salariale résultera par des augmentations supérieures à 2 % pour cette année.

«Bien sûr, on peut se poser la question suivante: pourquoi quelqu'un bénéficierait-il d'une augmentation de 5 % alors qu'un autre n'aurait que 1,5 % ? La question est légitime: elle est à l'image des incohérences d'une structure salariale qui date de nombreuses années et qui était donc elle-même inéquitable», explique Francine Lévesque.

Régime de retraite

En 2019, l'âge de la retraite sans pénalité actuarielle passera de 60 à 61 ans. «Dans toute négociation, chaque partie doit faire un bout de chemin, souligne Jacques Létourneau. Le gouvernement nous avait clairement fait comprendre qu'aucune entente ne serait possible sans un mouvement de notre part quant à l'âge de la retraite et qu'il prendrait les mesures nécessaires si nous nous y opposions. On sait lire entre les lignes. On a donc tenté de minimiser les impacts par la voie de la négociation: celles et ceux ayant 30 années de service pourront toujours partir à l'âge de 60 ans sans pénalité. Ce sera aussi le cas pour les salarié-es comptant 35 ans de service cotisés.»

ENTENTE DE PRINCIPE SUR LES CONDITIONS SALARIALES

2015:	1% (forfaitaire)
2016:	1,5%
2017:	1,75%
2018:	2%
2019:	2,4% (moyenne) +0,5% (forfaitaire)
TOTAL:	7,65% (augmentations salariales moyennes) 1,5% (forfaitaires)

JOCELYN RIENDEAU (11) - ANNIK MAH DE GARUPEL (12) - JEANNOT LÉVESQUE (13)



13

Quant à la pénalité actuarielle, elle passera à 6 % en 2020. « Il ne s'agit pas d'une concession, précise Jacques Létourneau. C'est le taux qui correspond à l'équilibre entre les salarié-es prenant une retraite anticipée et les autres cotisants. Les chiffres fournis par la CARRA nous l'ont démontré: à 4 %, les salarié-es qui prenaient une retraite anticipée étaient "financés" par les autres salarié-es. Il y avait manifestement un déséquilibre. »

Aux assemblées générales de se prononcer

Alors que les instances de négociation de trois fédérations du secteur public de la CSN (FNEEQ, FEESP, FP) ont choisi de recommander cette entente de principe, une fédération, la FSSS, a plutôt fait le choix de recommander à ses syndicats de la rejeter.

« Il en va de notre vie démocratique en tant que mouvement syndical, reconnaît Jacques Létourneau. Au bout du compte, cette entente de principe appartient aux travailleuses et aux travailleurs: c'est à eux qu'il revient d'en prendre pleinement connaissance, d'en estimer la valeur, de décider si elle est satisfaisante ou non. Quelle que soit leur décision, la CSN sera toujours là pour les appuyer dans leurs luttes. »

« Mais si la CSN et ses partenaires du Front commun ont fait le choix de recommander cette entente de principe, c'est que nous la jugeons satisfaisante dans le contexte où nous l'avons négociée. Ce ne sont pas toutes les composantes du Front commun qui étaient prêtes à poursuivre la grève. Nous croyons que, vu la conjoncture à laquelle nous étions confrontés, nous avons obtenu le maximum possible, tout en évitant que le gouvernement n'utilise la menace d'une loi spéciale. Bien sûr que nous aurions aimé aller en chercher plus. Mais lorsqu'on compare le cadre financier mis de l'avant au départ par le gouvernement avec ce que nous sommes parvenus à négocier, principalement grâce à une mobilisation sans précédent de la part des travailleuses et des travailleurs du secteur public, et pas juste à la table centrale, mais pour l'ensemble des conditions de travail du secteur public, on peut certainement affirmer que les gains sont significatifs. Bien malin est celui qui, l'an dernier, aurait pu prévoir un tel dénouement dans les négociations du secteur public et que nous aurions réussi à défoncer le cadre financier du gouvernement Couillard en obtenant un montant trois fois supérieur à l'offre de départ pour ce qui est de la rémunération globale », affirme le président de la CSN. ■



SECTEUR PUBLIC

TOUT UN RAPPORT DE FORCE

Il y avait longtemps qu'on avait vu une manifestation telle que celle du Front commun qui rassemblait quelque 150 000 personnes dans les rues de Montréal le 3 octobre dernier. Jamais on n'avait vu un mouvement de grève rallier 400 000 travailleuses et travailleurs à la grandeur du Québec. Portrait d'un rapport de force méticuleusement préparé par les syndicats du secteur public.

PAR **ARIANE PICHETTE-NEVEU**

L'exercice du droit de grève des salarié-es du secteur public a été l'aboutissement d'une mobilisation mise en œuvre il y a plus d'un an. Les membres des quatre fédérations du secteur public de la CSN (Fédération des employées et employés de services publics, Fédération de la santé et des services sociaux, Fédération des professionnelles, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec) se sont alors mis en action pour soutenir les négociations. Plans d'action sectoriels, activités de mobilisation régionales aux quatre coins du Québec, manifestation nationale du 3 octobre dernier, exercice du droit de grève: tout a été mis en œuvre afin de démontrer au président du Conseil du trésor, Martin Coiteux,

la détermination des travailleuses et des travailleurs à améliorer leurs conditions de travail, à maintenir la qualité des services publics et à en défendre l'accessibilité.

De nombreuses équipes de travail de la CSN ont été mises à contribution, particulièrement celles du Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale, pour construire une telle mobilisation. « De Gatineau à Havre-Saint-Pierre, de Sherbrooke à Kuujuarapik en passant par Rouyn-Noranda, de Saguenay à Chibougamau, de Québec à Gaspé, dans toutes les villes et les villages du Québec, les membres ont répondu à l'appel, mentionne le président de la CSN, Jacques Létourneau. J'ai été témoin de franche camaraderie, de sourires contagieux, de



CLEMENT ALLARD (14) ; ANNICK MH DE CARUFEL (15) ; PATRICK WOODBURY (16)

16

bras ouverts, de poings levés, de grands élans de solidarité. Mais je n'ai jamais rien vu de comparable à la grève qu'ont menée les travailleuses et les travailleurs du secteur public au cours de l'automne. »

En parcourant les lignes de piquetage, Jacques Létourneau a également pu constater concrètement la solidarité de la population. « Jamais je n'avais senti un appui aussi fort de la population, qui nous le témoignait en klaxonnant ou tout simplement en s'arrêtant pour discuter avec nous. Ce que nous ont dit les gens, c'est qu'ils comprenaient l'importance de notre lutte. Ils comprenaient que nous nous battions pour maintenir des services publics accessibles et de qualité et que, pour y arriver, nous devons améliorer les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs qui y sont dévoués. » Cet appui s'est d'ailleurs reflété dans un sondage réalisé à l'automne pour le *Journal de Montréal* et le journal *Le Devoir*, qui indiquait que 64 % de la population croyait que le gouvernement gérait mal les négociations en cours. Elle appuyait les syndicats dans une proportion de 51 %, contre 28 % seulement pour le gouvernement¹.

Place à la négociation

C'est grâce à ce puissant rapport de force que le Front commun a pu déposer, le 18 novembre dernier, une contre-proposition afin de débloquer les impasses aux tables de négociation. De plus, pour démontrer sa bonne foi et le sérieux de sa volonté de laisser toute la place à la négociation, ce qui permettrait de convenir d'une entente dans les meilleurs délais, le Front commun annonçait le report de certaines journées de grève.

L'espace créé a favorisé l'intensification des travaux et un changement de ton dans les discussions. Pour la première fois en un an, le gouvernement s'est véritablement mis en mode négociation. Toutefois, Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN, avait prévenu que « le report des journées de grève pourrait s'avérer de courte durée si l'on ne constatait aucun mouvement significatif de la part du gouvernement aux tables de négociation ». Puisque des blocages importants subsistaient, tant aux tables sectorielles qu'à la table centrale, notamment sur les conditions de travail, les salaires et le régime de retraite, le Front commun annonçait la tenue d'une journée de grève nationale le 9 décembre. « Les négociations ne doivent pas seulement s'intensifier, elles doivent mener à des réponses concrètes aux demandes que nous avons déposées et, ultimement, à une convention signée », ajoutait madame Lévesque.

Pour signifier leur appui à la négociation, les membres du secteur public ont poursuivi leur mobilisation en menant de nombreuses actions dans les jours qui ont précédé la grève nationale. Ils ont notamment organisé des lignes de piquetage le 2 décembre et des actions de perturbation locales se sont tenues en collaboration avec nos partenaires du Front commun. De plus, tous les moyens de pression déjà en place dans les établissements du réseau de la santé, des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux se sont poursuivis.

Afin d'isoler Martin Coiteux au sein du caucus libéral, le Front commun a également lancé une *chasse* aux députés libéraux au cours des dernières semaines de l'automne. « Il n'était pas normal que les députés du

14 La pluie ne semble nullement incommoder les militants lors de l'action du Front commun du 12 novembre à Québec.

15 Manif du Front commun, le 17 novembre à Montréal.

16 26 octobre, journée de grève festive à Gatineau.

Parti libéral puissent participer à des rencontres publiques sans nous trouver sur leur chemin pour leur rappeler que l'arrogance et l'insensibilité de Martin Coiteux nuisaient à l'ensemble de la population du Québec, indique la responsable de la mobilisation au comité exécutif de la CSN, Véronique De Sève. De nombreuses rencontres ont ainsi été perturbées. Le Front commun a même empêché Martin Coiteux de prendre la parole devant la Chambre de commerce de Sainte-Catherine, en Montérégie, et à quelques reprises devant celle de Montréal. Nous avons toujours cru que notre mobilisation devait être forte dans l'ensemble des régions du Québec. Grâce à la mobilisation des membres du secteur public, au travail soutenu de l'ensemble des équipes régionales de la CSN et à l'appui sans réserve des élu-es des fédérations et des conseils centraux de la CSN, nous avons pu établir tout un rapport de force. »

Au final, l'extraordinaire mobilisation des membres du Front commun aura forcé Martin Coiteux à sortir du cadre financier qu'il voulait imposer à cette négociation, permettant ainsi des gains significatifs pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public. ■

1. Bourgault-Côté, Guillaume. Sondage Léger *Le Devoir* – *Le Journal de Montréal*, « Les politiques de Couillard déplaisent », 21 novembre 2015.



LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'ESPOIR, RENOUVE

Avec le rejet officiel du projet oléoduc Keystone XL, l'arrêt de l'expansion des sables bitumineux en Alberta, la renonciation de TransCanada à construire un port pétrolier au Québec, et le changement de ton observé lors des négociations sur le climat à Paris, il est difficile de nier qu'un vent nouveau souffle sur la lutte contre les changements climatiques. Assistons-nous au début d'une révolution verte ?

PAR MATHIEU M-PERRON

La défaite cuisante des conservateurs de Stephen Harper le 19 octobre dernier constitue une bonne raison de se réjouir. Bien que le gouvernement de Justin Trudeau soit loin de s'engager à la décarbonisation de l'économie canadienne, il n'en demeure pas moins que la rupture avec la vision terrifiante hyperpétrolière de Stephen Harper est un pas important pour le mouvement environnemental et l'ensemble de la société civile.

Malgré cela, pour plusieurs environnementalistes, il ne fallait surtout pas ralentir le rythme et manquer l'occasion de talonner le nouveau gouvernement libéral. C'est dans

cette optique que l'organisation environnementaliste 350 Canada a organisé, début novembre, une occupation des lieux de quatre jours face au 24 Sussex pour accueillir Justin Trudeau et exiger des mesures ambitieuses en matière de climat.

« Justin Trudeau se dit le premier ministre du peuple. Nous sommes ici pour nous assurer qu'il respecte ses engagements électoraux », explique Leah Gazen, professeure à l'Université de Winnipeg, militante autochtone et participante au comité d'accueil pour le climat de 350 Canada. « La majorité des attaques contre l'environnement surviennent sur des terres traditionnelles autochtones. Que ce soit le développement hydroélectrique sur le territoire de la nation crie de la Baie-James ou l'exploitation des mines de diamant

chez les Attawapiskat, le Canada a une longue tradition de racisme environnemental et d'extraction de ressources en dépit de la souveraineté autochtone et de nos droits. Justin Trudeau s'est engagé à développer une relation nation à nation avec les peuples autochtones. Si nous lui disons que nous ne voulons pas d'oléoduc sur nos terres, il doit se rallier à nos décisions. »

100 % propre, 100 % possible

Plus de 80 groupes autochtones, religieux, étudiants, environnementaux et syndicaux — dont la CSN — ont formé une coalition historique et mobilisé plus de 25 000 citoyennes et citoyens le 29 novembre dernier sur la Colline du Parlement. Cette manifestation s'est déroulée dans le cadre de la



STEVE GERERKE



PHOTOS: ASHLEY FRASER

Quelque 25 000 personnes ont marché au centre-ville d'Ottawa le dimanche 29 novembre, à la veille de l'ouverture de la COP21. L'événement visait à réclamer du gouvernement libéral l'adoption de mesures « vigoureuses » pour lutter contre les changements climatiques.

LABLE

Journée mondiale d'action pour le climat, à la veille de l'ouverture de la 21^e Conférence des parties (COP21) sur le climat à Paris.

Le message de la coalition est clair : une économie 100 % propre d'ici 2050 n'est pas seulement nécessaire, mais 100 % possible.

Il est largement reconnu que les sociétés doivent s'engager à se convertir aux énergies renouvelables au cours des prochaines décennies si elles veulent avoir la moindre chance d'atténuer les ravages que causeront les changements climatiques. Plusieurs pays ont déjà entamé le processus : le Danemark s'est engagé à s'affranchir du pétrole d'ici 2050, l'Angleterre a annoncé la fermeture de ses centrales au charbon d'ici 10 ans et l'Islande tire déjà la majeure partie de son énergie de sources renouvelables.

Problèmes mondiaux, solidarité planétaire

C'est sur la Colline du Parlement que les manifestantes et les manifestants ont lancé un cri du cœur au gouvernement libéral. Et ils n'étaient pas les seuls à exiger une attaque

frontale de leurs dirigeantes et dirigeants contre les changements climatiques. Au total, 2173 événements se sont tenus dans plus de 150 pays pour signaler l'importance d'une entente contraignante et universelle à Paris. De la Mongolie au Swaziland, des centaines de milliers de personnes venant de six continents ont uni leurs voix afin de revendiquer une justice climatique.

En Nouvelle-Zélande, 20 rassemblements ont eu lieu à travers le pays, et une manifestation a rassemblé plus de 15 000 personnes à Auckland. « C'est la première fois que les syndicats se sont réellement impliqués dans une manifestation mixte pour l'environnement », précise Gary Cranston, porte-parole de *Unite Union* pour les questions de changements climatiques et responsable syndical auprès des travailleuses et des travailleurs des cinémas et des restaurants-minute. « Il y a eu de nombreuses pertes d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles en Nouvelle-Zélande. Nous n'avons plus le choix de parler des changements climatiques et de la nécessité d'une transition juste pour les travailleuses et les travailleurs. Car ce ne sont pas uniquement les mineurs qui subiront les effets négatifs du chaos climatique, ce sont aussi, par exemple, les travailleurs mal payés de la restauration rapide qui ne possèdent pas plusieurs résidences ni les fonds nécessaires pour fuir un désastre écologique. »

La « discrimination climatique » subie par les communautés les plus vulnérables préoccupe aussi Rulita Wijayaningdyah, secrétaire générale du *Forestry and Allied Workers Union* en Indonésie.

En 2015, en Indonésie, les incendies aggravés par des mois de sécheresse ont provoqué des maladies respiratoires chez plus de 500 000 personnes, en plus de menacer le tiers de la population mondiale d'orangs-outans. Les feux ont entraîné le rejet de plus de gaz à effet de serre que tous les combustibles fossiles brûlés annuellement en Allemagne.

« Les pays en développement n'ont pas la capacité financière d'atténuer de manière substantielle les effets des changements climatiques », rappelle M^{me} Wijayaningdyah. « Les pays développés, comme le Canada, doivent s'engager à accorder du financement pour que les pays en développement puissent abandonner les carburants à forte teneur en carbone. Les sommes consenties au Fonds mondial pour le climat devront être investies pour offrir de la formation aux travailleurs dans les industries visées et assurer une protection sociale pour celles et ceux qui seront affectés par des catastrophes climatiques. »

Après Paris, le travail

Bien que l'accord adopté lors des négociations tenues à Paris sur les changements climatiques ne fasse pas l'unanimité, le fait



ASHLEY FRASER

SECTEUR DE L'HÔTELLERIE

UN DÉPART PROMETTEUR

demeure que le 12 décembre 2015 marquera l'histoire de la lutte contre les changements climatiques.

Les 196 parties se sont entendues pour limiter le réchauffement planétaire à un maximum de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles, tout en visant 1,5 °C pour notamment éviter le chaos absolu pour les nations insulaires. Pour leur part, les pays industriels se sont engagés à verser un minimum de 100 milliards de dollars annuellement aux pays en développement pour les aider à faire face aux ravages climatiques et pour les soutenir dans les transformations énergétiques qu'ils comptent réaliser.

Malgré ces avancées, sur le plan syndical, la Confédération syndicale internationale (CSI) juge que l'accord de Paris ne constitue qu'une partie de la solution. Les syndicalistes dénoncent notamment l'absence de révision de chacune des cibles nationales avant l'entrée en vigueur de l'accord en 2020 et le fait que la transition juste pour les travailleuses et les travailleurs ait été reléguée au préambule non contraignant du texte.

Pour Pierre Patry, trésorier de la CSN et responsable politique des questions environnementales et du développement durable, un optimisme prudent s'impose en ce qui a trait aux engagements des parties à Paris. « La ratification d'un accord universel par l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est assurément un pas dans la bonne direction, observe M. Patry. Mais, ce n'est pas un accord très contraignant. Certes, il offre des perspectives encourageantes, mais si nous souhaitons limiter l'augmentation de la température à l'échelle de la terre, les groupes syndicaux, progressistes et environnementalistes devront exercer une vigilance de tous les instants pour que tous agissent dans le sens des objectifs de l'accord. La lutte pour la justice climatique ne s'arrête pas après la mobilisation du 29 novembre ni après les pourparlers de Paris, elle se poursuit au quotidien, dans nos foyers, dans nos milieux de travail et surtout dans nos rues. » ■

Réunis à Shawinigan les 26 et 27 novembre dernier, près de 30 syndicats du sous-secteur de l'hôtellerie¹ de la Fédération du commerce-CSN ont adopté leur plateforme de revendications communes en vue de la prochaine négociation coordonnée. Le protocole de fonctionnement ainsi que le fonds d'appui en vue de cette neuvième ronde de négociation coordonnée ont également été entérinés par la centaine de représentantes et de représentants syndicaux présents.

PAR MARTIN PETIT

PHOTO : MICHEL GIROUX

Au cours des semaines qui ont suivi, chaque syndicat a consulté ses membres en assemblée générale pour qu'ils décident de prendre part ou non à la négociation coordonnée du sous-secteur de l'hôtellerie de la FC-CSN qui aura lieu en 2016. Cette démarche volontaire et démocratique constitue la base même de cette stratégie de négociation.

Le fonds d'appui : un outil solidaire

Toujours lors de cette rencontre du sous-secteur de l'hôtellerie, les représentants syndicaux ont adopté à l'unanimité une résolution afin de se doter d'un fonds d'appui pour soutenir les syndicats qui pourraient être en conflit.

La cotisation à ce fonds a été fixée à 2 \$ par personne par semaine. Dans le but de signifier aux employeurs que le sous-secteur de l'hôtellerie est déterminé à réaliser des gains, cette contribution au fonds d'appui débutera à compter du 1^{er} mars 2016 et cessera lorsque le dernier syndicat participant à la négociation aura réglé et renouvelé sa convention collective.

En adhérant à la négociation coordonnée, les syndicats décident donc aussi d'appuyer financièrement celles et ceux qui auraient à subir un conflit de travail pour en arriver à un règlement.

Le protocole de coordination

La réussite d'une négociation coordonnée repose sur un protocole de fonctionnement

qui permet aux syndicats participants de structurer leur stratégie de négociation et de mobilisation pour la durée de l'exercice.

En adoptant et en signant le protocole de négociation coordonnée, chaque syndicat s'engage envers tous les autres à :

- Déposer et négocier les demandes communes de la plateforme de négociation ;
- Coordonner ses négociations et ses stratégies avec les autres syndicats ;
- Faire approuver par les autres syndicats des contrepropositions inférieures aux demandes communes avant de les déposer à sa table de négociation ;
- Participer au fonds d'appui.

La négociation coordonnée : une stratégie gagnante

Le sous-secteur de l'hôtellerie préconise la stratégie de la coordination de leur négociation depuis 1986. Celle-ci fut d'abord mise en œuvre dans la région de Québec, puis à Montréal l'année suivante. Au fil du temps, des milliers de travailleuses et de travailleurs de l'hôtellerie ont fini par obtenir de meilleures conditions de travail en revendiquant leur juste part de la richesse générée par l'industrie hôtelière du Québec. Le thème de cette année « Ensemble, nous sommes l'hôtellerie » — où l'on peut entrevoir un second message qui révèle qu'« Ensemble, nous sommes *hot* » —, souligne toute la puissance de cette manière innovante de concevoir la négociation. Une nouvelle négociation à suivre !



LES REVENDICATIONS de la négociation coordonnée de l'hôtellerie 2016

1) Obtenir davantage de reconnaissance pour les années de service

Afin de faire reconnaître leurs années de service, les travailleuses et les travailleurs du sous-secteur de l'hôtellerie demandent une amélioration de l'indemnité de vacances reçue annuellement par l'ajout de 0,5 % du salaire gagné par semaine de vacances.

Puisque le nombre de semaines de vacances augmente avec les années de service, cette hausse leur offrirait une reconnaissance de la loyauté dont ils font preuve chaque jour envers leurs employeurs.

2) Obtenir une meilleure protection des emplois et de meilleures compensations

Les salarié-es de l'hôtellerie revendiquent l'introduction d'une disposition dans leurs conventions collectives visant à empêcher les abolitions fictives de postes ou les fusions des classifications que plusieurs

d'entre eux ont malheureusement vécues ces dernières années.

Ils réclament également l'introduction ou l'amélioration d'une indemnité de départ qui serait versée en compensation lorsqu'un employeur met fin à des emplois dans les situations suivantes : changements technologiques, abolitions réelles de classifications, fermeture de département ou de l'hôtel, ou encore changement de vocation de l'établissement. Dans tous ces cas, une compensation de 2000 \$ par année de service serait versée, sans plafond, à tous les salarié-es touchés directement ou indirectement par ces décisions et qui perdent leur emploi.

3) Consentir une convention collective de quatre ans, mais pas sans contrepartie

Les deux dernières négociations coordonnées ayant toutes deux abouti à des contrats de quatre ans, les membres sont conscients du désir des employeurs de renouveler les conventions collectives pour une période équivalente.

Cependant, cette durée ne sera acceptée qu'en contrepartie d'une augmentation plus importante des salaires lors de cette quatrième année.

4) Profiter de la croissance prévue dans l'hôtellerie

Dans son *Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020*, Tourisme Québec précise que d'ici 2020, l'industrie touristique québécoise s'est fixé pour objectif d'augmenter ses recettes à 18,9 milliards de dollars, soit une croissance annuelle moyenne de 5 %. Cette croissance ne tient pas compte du fait que la diminution du nombre d'unités disponibles pour la clientèle exerce une pression à la hausse sur les taux d'occupation, ce qui entraîne une augmentation des revenus pour les employeurs.

Puisque les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie sont à la source de cette croissance des recettes, il est tout à fait légitime qu'ils reçoivent leur juste part du gâteau. Voilà pourquoi ils revendiquent les augmentations salariales suivantes :

2016	4 %
2017	4 %
2018	4 %
2019	5 %

1. À la Fédération du commerce-CSN, l'hôtellerie fait partie du secteur 4 - Tourisme qui est composé de 93 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et qui compte près de 7700 membres. Celui-ci est divisé en trois sous-secteurs : l'hôtellerie, les loisirs et la restauration.

L'AVENIR DE RADIO-CANADA UNE HISTOIRE D'ATTENTES ET D'ESPOIRS

Malgré leurs attaques soutenues, les conservateurs de Stephen Harper n'ont pas réussi à démanteler la Société Radio-Canada, mais ce n'est pas faute d'avoir essayé. Pour les artisans du diffuseur public, le règne Harper est synonyme de cauchemar. Les compressions répétées ont conduit à des mises à pied massives, à la disparition d'émissions phares, à la réduction des services et à des pertes importantes d'auditoire.

PAR DENIS GUÉNETTE

L'arrivée du nouveau gouvernement Trudeau laisse présager des «voies ensoleillées». Les engagements des libéraux au cours de la dernière campagne fédérale redonnent de l'espoir, mais la partie n'est pas encore gagnée. Pour assurer son avenir et remplir sa mission, Radio-Canada a besoin d'un meilleur financement et d'une nouvelle gouvernance.

Depuis le 19 octobre et la mise au rancart des conservateurs, les auditeurs et artisans de Radio-Canada respirent un peu mieux. L'élection des libéraux a insufflé un certain vent de fraîcheur. Le pire semble avoir été évité. «Ça ne pourra pas être pire que ce qu'on a connu. Je pense qu'on vient de tourner une page désolante de l'histoire de cette grande institution qu'est Radio-Canada», affirme Alain Saulnier, ex-responsable de l'information de Radio-Canada. Auteur du livre *Ici était Radio-Canada*, monsieur Saulnier enseigne le journalisme à l'Université de Montréal. «Ce qui s'est produit au cours des dernières années, c'est une tentative de démembrer et d'étouffer Radio-Canada et je pense que s'il en avait eu la possibilité, le gouvernement Harper aurait même pu fermer complètement cette boîte-là. Il ne l'a pas fait, mais de façon très sournoise, il a cherché à étouffer cette institution.»

Jacques Létourneau, président de la CSN, est du même avis: «Le départ des conservateurs est probablement la meilleure des nouvelles. Ils avaient décidé d'en découdre et d'en finir avec Radio-Canada. Leur objectif était

d'affaiblir le diffuseur public et de le faire disparaître, parce qu'ils n'étaient pas capables de le contrôler idéologiquement. Même si on enregistrait des surplus budgétaires à Ottawa, on frappait sur Radio-Canada parce qu'on voulait fermer le diffuseur public.»

Des années difficiles

Les années du gouvernement Harper ont laissé de profondes cicatrices à Radio-Canada. L'agonie des services français s'est traduite par la perte de 657 emplois en 2014, de plus de 600 en 2012 et de près de 800 en 2009, selon les données compilées par le Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC-CSN). Les crédits parlementaires alloués à Radio-Canada/CBC n'atteignent aujourd'hui que 60 % de la valeur de 1990.

Sans oublier le plan de redressement *Un espace pour tous* lancé en juin 2014. D'ici 2020, des compressions supplémentaires de 100 millions de dollars provoqueront la perte de 1500 emplois. Isabelle Montpetit, présidente sortante du SCRC-CSN, qui regroupe 3200 membres au Québec et à Moncton, constate que «Radio-Canada a décidé d'abandonner une grande partie de la production à l'interne, tout ce qui concerne la télévision générale, les téléseries, les émissions de variétés, l'enregistrement des concerts classiques. On vend aussi les équipements et les infrastructures, incluant les studios. On abandonne les citoyens en région en réduisant de moitié la durée des bulletins télévisés de 18 h.»



PHOTOS: LORIAN BELANGER



Renverser la vapeur

L'arrivée du gouvernement Trudeau pourrait cependant changer la donne, puisque le Parti libéral a promis de soutenir le diffuseur public, en prenant des engagements fermes avant et pendant la campagne électorale (voir encadré « Les engagements des libéraux »). Pierre Maisonneuve, porte-parole du mouvement « Tous amis de Radio-Canada », milite depuis plusieurs mois pour la survie de Radio-Canada. « Le Parti libéral du Canada a pris des engagements précis à l'endroit de Radio-Canada. Les libéraux ont pris fait et cause en faveur de Radio-Canada, en particulier Stéphane Dion. On a vu l'actuel ministre des Affaires étrangères dans des manifestations citoyennes en faveur de Radio-Canada. Donc, il y a des signes encourageants. » Il souligne que la nouvelle ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, a appuyé publiquement la campagne menée par « Tous amis de Radio-Canada » et a participé à la marche de solidarité qui s'est rendue à Ottawa à l'automne 2015. M. Maisonneuve ajoute que « le nouveau premier ministre souhaite aussi un diffuseur public fort » et que lors de leur rencontre avec Justin Trudeau, il leur avait clairement dit que « le Canada qu'il faut construire a besoin que la Société Radio-Canada soit forte et indépendante. »

Indépendance, le mot qui revient sur toutes les lèvres. Car au-delà du financement de Radio-Canada, ce qui préoccupe plusieurs, c'est sa gouvernance. Les membres de l'actuel conseil d'administration ont été nommés par le gouvernement Harper. Il faut revoir ce mode de nomination, soutient Alain Saulnier : « J'ai toujours espoir qu'on pourra renverser la vapeur. On a là un gouvernement qui a été élu en promettant de redonner une

1





MICHEL GIROUX

- 01 Rassemblement sur la colline du Parlement à l'arrivée de la marche de solidarité, organisée par « Tous amis de Radio-Canada », à l'automne 2015.
- 02 Participants à la marche de solidarité.
- 03 Rencontre entre le bureau du ministre québécois responsable de la Francophonie, **Jean-Marc Fournier**, et des représentants de la CSN et de « Tous amis de Radio-Canada », en février 2015.
- 04 **Mélanie Joly**, actuelle ministre du Patrimoine, et **Stéphane Dion**, actuel ministre des Affaires étrangères, lors de leur participation à la marche de solidarité.

vision à Radio-Canada. Les libéraux ont aussi pris des engagements sur le mode de gouvernance. On s'attend à ce que la règle de nomination des administratrices et des administrateurs soit revue et corrigée, car ce qui m'inquiète c'est que l'actuelle direction de Radio-Canada n'a, à mon point de vue, aucune crédibilité et aucune légitimité. On a l'impression que le nouveau gouvernement fédéral pourrait très bien dire à Radio-Canada : débarrassez-vous de votre PDG et vous obtiendrez les millions promis. Je pense que ce n'est qu'une question de temps avant que les pressions soient suffisamment fortes pour que le PDG, Hubert Lacroix, soit mis à la porte. Moi, je n'ai plus aucune confiance en lui, je n'ai plus aucune confiance dans l'actuel conseil d'administration. Il faudra apporter des correctifs et des changements à la gestion et à la haute direction de Radio-Canada pour qu'on puisse réparer ce qui a été brisé.»

Pour Isabelle Montpetit, présidente sortante du SCRC, dont les membres ont maintes fois réclamé la démission du PDG de Radio-Canada, l'arrivée des libéraux ouvre une nouvelle perspective et ravive les espoirs : « C'est intéressant pour nous, mais on va s'assurer de maintenir la pression pour que les promesses électorales soient réalisées rapidement en matière de gouvernance. Le mandat donné à la nouvelle ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, c'est de réinvestir dans Radio-Canada et de résoudre les problèmes de gouvernance.»

Daniel Giroux, secrétaire général du Centre d'études sur les médias, réclame lui aussi des changements. « Il faut revoir le processus de nomination des membres du CA pour s'assurer de revenir à une époque où l'administration de Radio-Canada était

totalement indépendante du pouvoir politique, ce qui n'était pas le cas sous le régime de Stephen Harper. Avec le précédent gouvernement, on a vu que c'est très dangereux quand trop de membres de la direction de Radio-Canada ont des antécédents politiques, et tous de même nature.» Il ajoute que « si Radio-Canada retrouve davantage de moyens et une indépendance réelle, elle sera plus en mesure de jouer son rôle dans les sociétés québécoise et canadienne.»

Pierre Maisonneuve y voit là une condition essentielle pour assurer l'avenir de Radio-Canada. « Il faut absolument revoir le processus de gouvernance, la nomination du PDG et des administrateurs de Radio-Canada. Il faut garantir leur indépendance et leur compétence. Si rien n'est fait de ce côté-là, je demeure perplexe pour l'avenir de Radio-Canada.»



LORIAN BELANGER

Pour le président de la CSN, Jacques Létourneau, si les libéraux tiennent leurs promesses, c'est une bonne nouvelle. Pour ce qui est du financement, « c'est sûr qu'il y a un coup de barre à donner. Le financement public de Radio-Canada est un des plus faibles en Occident lorsqu'on observe ce que les États investissent dans des diffuseurs comparables à Radio-Canada. Des milliers d'emplois ont disparu à Radio-Canada, c'est un non-sens pour un diffuseur public. M. Trudeau s'est engagé en campagne électorale, c'est sûr qu'on va le talonner pour que la job soit faite.»

En ce qui concerne la gestion de Radio-Canada, le président de la CSN ajoute « qu'en matière de gouvernance, c'est clair que les conservateurs avaient une volonté de contrôler Radio-Canada de l'intérieur en plaçant des gens au conseil d'administration, on va donc souhaiter une gouvernance plus indépendante. L'État finance, mais en même temps, il faut une séparation claire sur le plan politique pour protéger la mission de Radio-Canada.»

LES ENGAGEMENTS DES LIBÉRAUX AVANT ET PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

1. Reverser à Radio-Canada/CBC les 115 millions de dollars qui ont été amputés de son budget et ajouter 35 millions supplémentaires ;
2. Assurer un financement stable, pluriannuel et prévisible ;
3. Revoir la procédure de nomination des membres du conseil d'administration et du chef de la direction afin de garantir leur indépendance et leur compétence ;

Une mission à préserver

« C'est la mission même de Radio-Canada, comme diffuseur public, qui doit être préservée et gardée en mémoire », ajoute le ministre québécois responsable de la Francophonie canadienne, Jean-Marc Fournier, qui plaide depuis 2014 pour la survie de Radio-Canada. Avec son homologue Madeleine Meilleur, procureure générale et ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, ils ont commandé un rapport d'expert intitulé *Le financement de Radio-Canada: état de la situation et pistes de solution*, qui propose une série de mesures permettant au radiodiffuseur public de remplir pleinement son mandat auprès des communautés francophones et acadienne. Le ministre Fournier soutient que « le nouveau gouvernement fédéral devrait bien lire les articles pertinents de la Loi sur la radiodiffusion, les afficher au mur pour se rappeler constamment l'importance de ce média national qui doit refléter la diversité de la francophonie de ce pays. Le diffuseur public doit réfléchir à la façon dont il assure sa mission. Radio-Canada dit qu'il est important de revoir les plateformes, de revoir la plomberie pour s'adapter aux nouvelles conditions, ça me semble normal, mais ce n'est certainement pas en vidant le produit qui circule dans la plomberie. Le contenu doit y être et c'est ce à quoi on s'attend avec les réinvestissements qui vont y être consentis. » Autre élément important, selon Daniel Giroux du Centre d'étude sur les médias, c'est la préservation de l'offre francophone pour les francophones hors Québec.

Au-delà de tous ces facteurs, Alain Saulnier estime que le nouveau gouvernement Trudeau devra aussi « revoir entièrement la



MARTIN BRUNETTE

La première assemblée générale du nouveau Syndicat des communications de Radio-Canada s'est déroulée le 14 novembre dernier au Palais des congrès de Montréal. Plus de 400 membres y ont participé. Au cours de ce marathon de 12 heures, de nouveaux statuts ont été adoptés et 18 personnes ont été élues pour constituer le nouveau comité de négociation. L'année 2016 sera consacrée en grande partie à la négociation alors que les trois conventions collectives des anciennes accréditations syndicales sont échues, dont une depuis le 31 mars... 2014! Des élections se sont tenues le 21 décembre dernier pour nommer un nouveau comité exécutif.

Loi sur la radiodiffusion. Cette loi-là date d'une époque où Internet n'existait même pas. Il y a là énormément de travail. Il faut aussi revoir le modèle de financement des médias qui est en train de s'effondrer actuellement. La publicité ne peut plus faire vivre les médias. Tous les médias, publics ou privés, vont devoir affronter ce défi ».

Un appui public incontestable

Les Canadiennes et les Canadiens sont attachés à leur diffuseur public, la tournée menée par « Tous amis de Radio-Canada » à travers tout le Québec l'a bien démontré, rappelle Pierre Maisonneuve. « Dans toutes les rencontres menées en région, les gens ont manifesté leur affection pour Radio-Canada et leur besoin de ce diffuseur public. Les gens aiment leur diffuseur public et ça ne se dément pas. J'ai bien senti la pénétration de Radio-Canada dans les régions. »

Même les parlementaires québécois ont éprouvé le besoin de se porter à la défense de Radio-Canada en adoptant, en novembre 2014, une motion unanime d'appui au diffuseur public. Manon Massé, députée de Québec Solidaire dans la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques, est l'instigatrice

de cette motion d'appui. « Radio-Canada joue un rôle important et je voulais que mes collègues de l'Assemblée nationale disent aux gens qui y travaillent qu'ils ne sont pas seuls dans cette lutte. Qu'ils disent aussi au gouvernement fédéral que nous avons besoin d'un diffuseur public fort pour être bien informés des grands enjeux de notre société. Et enfin, que le gouvernement fédéral se devait d'offrir à Radio-Canada les moyens nécessaires pour respecter ses obligations en vertu des lois fédérales. »

« Sur le plan de la culture et du fait français, conclut Jacques Létourneau, si ça n'avait pas été de Radio-Canada, je ne sais pas si on aurait encore accès à une culture francophone de qualité, en théâtre, en musique ou en littérature. C'est évident que Radio-Canada a joué un rôle fondamental dans l'histoire du Québec et du peuple québécois. Comme organisation syndicale, on va s'assurer de faire des représentations auprès de personnes du gouvernement canadien qui ont des responsabilités financières, mais également auprès du ministère du Patrimoine canadien, et même du bureau du premier ministre. C'est clair que Radio-Canada va faire partie de nos priorités. » ■

4. Établir, en consultation avec Radio-Canada/CBC, un plan quinquennal indiquant les objectifs que le radiodiffuseur public devra atteindre;
5. Veiller à ce que le contenu canadien soit prépondérant et diversifié;
6. Mettre à contribution le CRTC et le vérificateur général pour que Radio-Canada/CBC s'acquitte de sa responsabilité redditionnelle à l'égard des contribuables;
7. Réexaminer la Loi sur la radiodiffusion pour le 21^e siècle.

(Source: Tous amis de Radio-Canada)

FRAIS ACCESSOIRES

UNE TARIFICATION ILLÉGITIME

En septembre 2015, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, avait déposé une série d'amendements au projet de loi 20 adopté en novembre dernier. Ces modifications visent à légaliser la tarification de certains services de santé, mieux connue sous le nom de frais accessoires.

PAR JONATHAN ASPIREAU-MASSÉ

ILLUSTRATION : ALAIN RENO



Bien que cette pratique — qui contrevient à la Loi canadienne sur la santé visant à garantir la gratuité des services et des soins — ait cours depuis de nombreuses années, le gouvernement libéral vient de la légaliser officiellement. Il ouvre ainsi la voie à une privatisation de plus en plus assumée du système de santé et des services sociaux.

Inquiet de l'expansion de ces frais, le comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles a entrepris de documenter le sujet il y a quelques années. En février 2015, la clinique lance un registre visant à recueillir les témoignages des patients soumis à cette tarification. En novembre, elle sonne l'alarme en dévoilant un rapport qui dénonce une pratique qui constitue « un obstacle à l'accessibilité aux soins et aux services de santé¹ ».

Même si ses données sont limitées, le registre a tout de même permis de traiter 527 déclarations. Les soins ou services fac-

turés concernent majoritairement les frais administratifs (34 %) et les médicaments ou agents anesthésiques (39 %). En moyenne, les frais facturés par les médecins généralistes s'élèvent à 63 \$ et à 91 \$ par les médecins spécialistes. Au total, 92 % des frais sont perçus dans des cliniques dites « privées » qui, pourtant, offrent des actes médicaux couverts par la RAMQ.

La peur du médecin...

Le registre permet de dresser un autre constat inquiétant, la peur du médecin ou la peur de le perdre. Ainsi, le tiers des personnes interrogées exige l'anonymat complet et plus de 80 % d'entre elles refusent que leur identité soit dévoilée. Pour les auteurs du rapport, « les peurs sous-jacentes à la déclaration de leur identité ne sont pas étrangères à la relation de pouvoir qui existe entre un médecin et son patient ».

Pour la clinique, « le développement de la pratique de la facturation [des soins

médicaux] au sein de notre régime de santé public entraîne une barrière à l'accès aux soins pour la population ». Elle rappelle que les actes médicaux posés hors établissement sont majorés afin de permettre aux médecins de couvrir leurs frais administratifs. Cette surfacturation fait en sorte que cette pratique devient de plus en plus lucrative, créant ainsi une nouvelle pression sur le reste du réseau. Puisqu'il est plus payant de pratiquer en clinique privée, les médecins désertent le réseau public et les listes d'attente s'allongent.

Des recommandations partagées

La CSN s'est jointe à la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles dans une large coalition réunissant des syndicats, le Regroupement de médecins pour un régime public, des avocats et d'autres groupes sociaux avec l'objectif de contrer la volonté du ministre Barrette de normaliser et de légaliser les frais accessoires. Pour atteindre cet objectif, la clinique dresse une liste de recommandations dont l'abolition des frais facturés aux patients et le paiement par le ministère de la Santé et des Services sociaux des 50 millions de dollars qu'ils représentent. La clinique demande aussi au gouvernement fédéral d'intervenir directement afin de faire respecter la Loi canadienne sur la santé.

Pour Jean Lacharité, vice-président de la CSN, « il s'agit d'une initiative citoyenne remarquable qui permet de prendre toute l'ampleur de ce phénomène et des conséquences néfastes sur l'accessibilité aux soins. J'ai été personnellement frappé par le climat de peur qui peut régner dans la relation patient-médecin, alors que cela devrait être tout le contraire ». ■

1. Comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles. *Facturation aux patients: Le portefeuille en prend pour son rhume*, rapport 2015, novembre 2015 (ccpsc.qc.ca/registre).



RACHEL DESJARDINS (SOURCE PHOTOS: ISTOCK)

BILAN ET PERSPECTIVES 2015

LA MACHINE HUMAINE A SES LIMITES

L'intensification du travail et la précarité de l'emploi s'accroissent dans nos milieux de travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, parfois au point de mettre en danger la santé et la sécurité des employé-es.

PAR **MARTIN ROBERT**

Le colloque Bilan et perspectives, tenu en novembre dernier sur le thème « La machine humaine a ses limites », a permis à quelque 350 militantes et militants de la CSN de mesurer les conséquences néfastes de l'accélération du travail et de partager leurs bons coups pour protéger leurs collègues de cette course à la productivité. Ainsi, une pléiade de conférenciers a guidé les discussions et aidé à dégager des pistes de solution.

Plus que jamais, les syndicats doivent agir

« Il faut s'impliquer, il faut mettre de la pression sur les employeurs, il faut créer des comités et négocier des clauses de convention collective », déclare Frédéric Gervais. Le président du Syndicat des travailleurs des

Épiciers Unis Métro-Richelieu (FC-CSN) parle par expérience. Un système d'organisation du travail basé sur une étude de temps et mouvements a été imposé à l'entrepôt flambant neuf de Laval. Le syndicat a dû mettre son pied à terre pour faire valoir l'intérêt des membres auprès du géant de l'alimentation, afin d'atténuer les effets de la nouvelle technologie instaurée pour accroître la productivité.

Nicole Vézina, professeure au Département des sciences de l'activité physique de l'UQAM, confirme l'importance d'agir pour les syndicats. « Les représentants syndicaux sont les mieux placés pour repérer les cas d'intensification du travail, les décrire, les mettre en évidence et les apporter aux tables des comités paritaires. »

De son côté, le Syndicat national des travailleurs des pâtes et papiers d'Alma (FIM-CSN) connaissait une relation harmonieuse avec l'employeur en matière de santé et sécurité du travail, avant que Produits forestiers Résolu ne mette un frein à la collaboration syndicale patronale en 2010. « Avant, les gens étaient contents de travailler dans l'usine. Aujourd'hui, ils attendent leur retraite », observe le président du syndicat, Jean-Pierre Lebel, déçu de la tournure des événements dans son milieu de travail. « Mais je suis venu dire que, même si on a tout perdu à cet égard, ça vaut la peine d'établir un partenariat. »

Conséquences sur la santé et la sécurité du travail

L'inertie devant des situations excessives d'intensification du travail peut s'avérer dévastatrice. Par exemple, l'effet des horaires atypiques et allongés vient s'ajouter aux difficultés de la conciliation famille-travail dans certains milieux. « On parle de troubles du sommeil et de l'alimentation, d'effets sur le cancer du sein et sur le diabète », affirme Mélanie Lefrançois, doctorante au programme interdisciplinaire en santé et société de l'UQAM.

Les incitations pour augmenter la cadence proviennent de partout. Le gouvernement impose l'austérité à ses employé-es, obligés de faire toujours plus avec moins. Dans le secteur privé, la mondialisation et la financiarisation de l'économie génèrent de fortes pressions sur les entreprises pour réduire les coûts et accroître le rendement. Ce sont des économies à très court terme qui engendrent des coûts humains importants à plus long terme.

Déjà, chaque année au Québec, il y a des dizaines de milliers de personnes accidentées et malades en raison du travail. Plus de 130 personnes en meurent. L'intensification du travail pourrait augmenter ce bilan. « On perd notre vie à la gagner. Ça n'a pas de bon sens, pas plus que de se rendre malade à travailler. Nous avons le devoir d'agir », conclut Jean Lacharité, vice-président de la CSN. ■



INFIRMIÈRE AUXILIAIRE UN MÉTIER AU CENTRE DE TOUT

Géraldine Dumé est infirmière auxiliaire depuis 10 ans à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. D'abord membre de l'équipe volante, où elle a exercé dans tous les départements de l'hôpital, puis à l'urgence. Depuis quatre ans, elle travaille exclusivement en chirurgie-orthopédie.

PAR NOÉMI DESROCHERS

PHOTOS : MICHEL GIROUX

Le métier d'infirmière et d'infirmier auxiliaire est d'abord et avant tout un métier technique, qui se pratique inévitablement en équipe. « On travaille en étroite collaboration avec les infirmières et les infirmiers. Puisque nous sommes beaucoup plus souvent en contact direct avec les patients, nous sommes celles qui doivent être à l'affût du moindre changement. Avec les préposé-es aux bénéficiaires, nous sommes les mieux placées pour remarquer des détails importants », explique Géraldine. « Nous faisons aussi beaucoup d'opérations

techniques. Que ce soit les pansements, les premières levées après une opération ou la manipulation des machines de réadaptation, tout ça est de notre ressort », précise-t-elle. Les infirmières auxiliaires administrent aussi tous les types de médicaments, sauf ceux qui sont donnés par voie intraveineuse. « On installe le matériel pour les intraveineuses, on fait les injections sous-cutanées, on effectue les prises de sang, on prend la pression ».

Le rôle des infirmières auxiliaires dans le réseau

Toujours actives, les infirmières auxiliaires sont au cœur de l'action. Entre les patients et les infirmières, elles jouent un rôle pivot

majeur. Sans elles, tout le travail tournerait au ralenti. Pourtant, il y a quelques années, la direction de l'Hôpital du Sacré-Cœur a jugé qu'elles ralentissaient les soins. « Il y a environ cinq ans, la direction a tassé les "inf-aux" de l'urgence. On disait que parce que nous ne pouvions pas prendre d'ordre verbal des médecins et qu'on ne pouvait pas annoter le dossier d'un patient, il fallait nous remplacer par des infirmières qui, elles, pouvaient effectuer ces tâches. Ce qui fait qu'aujourd'hui nous ne sommes plus présentes sur le plancher de l'urgence. Tout le travail est maintenant effectué par des infirmières, ce qui a occasionné toute une réorganisation du travail. C'est bien triste que la reconnaissance de notre profession doive demeurer une lutte de tous les instants », déplore Géraldine.

Relation avec le patient

Quand on est infirmière auxiliaire en chirurgie-orthopédie, le temps passé avec le patient est très court, maximum trois ou quatre jours. « On a peu de temps pour tisser des liens profonds. Ça dépend toujours du tempérament des personnes. Certaines sont attachantes et, rapidement, on développe de l'affection pour elles. D'autres fois, ça reste de l'ordre professionnel uniquement. Mais peu importe si la personne est attachante ou pas, j'aime toujours mes patients. J'adore surtout communiquer, échanger avec eux. J'aime voir des résultats encourageants, j'aime les voir prendre du mieux », explique l'infirmière auxiliaire.

Expertise acquise

Avec 10 ans d'expérience, Géraldine Dumé peut affirmer aujourd'hui qu'elle a confiance en elle. C'est d'ailleurs le premier conseil qu'elle donne aux nouvelles et aux nouveaux. « Je leur dis souvent, ayez confiance en vous. N'ayez pas peur de poser vos questions, n'ayez pas peur d'avoir l'air ridicule ». La mise à jour des compétences est aussi primordiale selon Géraldine. « Il faut suivre les formations disponibles, même si elles ne sont pas obligatoires. Aujourd'hui, si j'ai confiance en moi, c'est aussi beaucoup parce que j'ai fait partie de l'équipe volante. Ça m'a permis de toucher à tous les départements de l'hôpital et d'acquérir une expertise que je n'aurais pas eue autrement. Je suggère aux nouvelles "inf-aux" de travailler sur l'équipe volante. Et savoir qu'on est capable de toucher à tout, ça, c'est bon pour la confiance en soi ! » ■

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

DU CARBURANT DANS LE RÉSERVOIR

« Si les techniciennes en administration n'étaient pas là, c'est tout le système de la santé et des services sociaux qui serait paralysé », lance sans complexe Barbara Poirier, technicienne en administration au secteur de l'approvisionnement au CISSS de Chaudière-Appalaches.

« J'aime mon travail. C'est varié, même si ça consiste principalement en un objectif: trouver le meilleur produit, au meilleur coût. Concrètement, j'achète le matériel dont les personnes soignantes ont besoin pour faire leur travail », explique-t-elle. Bien qu'elle ne soit pas en contact direct avec le patient, Barbara voit aisément le lien entre son travail, les patients et les usagers. « C'est simple, si je ne suis pas là, il n'y a pas de seringues. S'il n'y a pas de seringues, il n'y a pas de prises de sang ni d'administration de médicament. Bref, on ne soigne pas. » Elle compare le réseau de la santé et des services sociaux à une grosse voiture de course: le personnel de bureau, les techniciens et les professionnels de l'administration représentent les stands de ravitaillement. « Sans carburant, rien n'avance », note Barbara.

Barbara Poirier est technicienne en administration depuis une décennie. Au fil des années, sa fierté d'appartenir à cette catégorie d'emploi s'est confirmée. Ce désir de partager cette fierté l'a menée, il y a cinq ans, à devenir présidente de son syndicat. « Je veux que mes membres se rendent compte à quel point elles sont essentielles. La proximité avec les patrons les plaçant souvent dans une position inconfortable, il faut un syndicat fort, bien structuré et qui fait partie de la solution. Quand j'ai commencé au syndicat, les gens étaient gênés de faire appel à nous. Aujourd'hui, c'est tout le contraire. »

Prendre les choses en main

C'est aussi cette fierté qui a mené Barbara Poirier à mettre sur pied un projet audacieux qui allait permettre à « ses filles », comme elle les appelle, d'améliorer leur sort.

« Pour passer de la classe 3 à la classe 2 ou de la classe 2 à la classe 1, il faut passer des tests. Une partie de ces examens sert à évaluer

la maîtrise du français et c'est cela qui empêchait des filles de bien réussir leurs tests. » Après avoir contesté ces résultats à plusieurs reprises, en expliquant lors des CRT que cette lacune en français n'empêchait pas les employé-es de bien faire leur travail, Barbara Poirier a eu l'idée de mettre sur pied une formation. « Il fallait trouver une solution, car les plus anciennes n'étaient pas capables d'améliorer leurs conditions de travail. Seules les plus jeunes réussissaient à obtenir de meilleurs classements. L'ancienneté ne comptait plus. J'ai dit à l'employeur "je vais les former et toi tu vas faire repasser les examens à celles qui le souhaitent". Il a dit oui. »

C'est ainsi qu'à l'automne 2014, à raison de deux midis par semaine, de soirs et de fins de semaine, plus de 80 personnes ont suivi la formation pendant neuf semaines.

Toutes ces soirées consacrées à la mise sur pied de la formation, à la correction des nombreux exercices par Barbara Poirier et ses collègues, mais surtout tous les efforts déployés par les employé-es qui ont suivi la formation, ont porté leurs fruits. « Sur les 80 personnes qui ont suivi la formation, 95 % d'entre elles ont réussi », explique-t-elle en ajoutant qu'une nouvelle formation est en préparation. « Il y a encore du travail à faire! »

Pour ce projet, Barbara Poirier s'est vue décerner l'une des prestigieuses bourses Fernand-Jolicoeur, soulignant ses fructueux efforts pour améliorer le sort de « ses filles ».

Les bourses Fernand-Jolicoeur de la CSN promeuvent et encouragent les efforts investis par les syndicats et les membres dans diverses activités de formation continue.

Bravo à Barbara Poirier et son équipe! ■





Société des alcools du Québec

Un joyau à préserver

PAR PIERRE-LUC BILODEAU

PHOTOS : CÉDRIC MARTIN

L'avenir de la Société des alcools du Québec (SAQ) est actuellement en jeu, alors que le gouvernement examine la possibilité de revoir son monopole partiel sur les vins et spiritueux. Une telle transformation comporterait des risques à plusieurs niveaux. C'est pourquoi la CSN mène une campagne pour contrer l'éventuel démantèlement de la société d'État, qui rapporte plus d'un milliard de dollars en dividendes à la société québécoise.

L'an dernier, la présidente de la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec, Lucienne Robillard, a remis en question la pertinence du modèle d'affaires de la SAQ et recommandé de la mettre en concurrence avec le secteur privé, comme l'ont déjà fait d'autres provinces avec des résultats fort décevants.

Par la suite, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, semble avoir démontré son parti pris pour la privatisation en se disant ouvert à la libéralisation du marché des vins et spiritueux.

« Les dés semblent donc pipés, car la commission a refusé que le PDG de la SAQ se fasse entendre, tout en ignorant les études les plus récentes réalisées au Canada, rappelle Alexandre Joly, président du Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ). La commission Robillard est arrivée avec des conclusions bidon sur l'efficacité de la SAQ en la comparant avec la LCBO, son équivalent ontarien. Non seulement elle a utilisé des données dépassées, mais elle a comparé deux situations fort différentes. Elle n'a même pas considéré que la LCBO vend de gros volumes de bières commerciales, ce qui n'est pas le cas de la SAQ. Or, c'est beaucoup plus facile de vendre une caisse de bière qu'une bouteille de vin ».

Plus productive

En réalité, la productivité et les ventes globales de la SAQ ont augmenté de façon importante au cours des dernières années et les frais administratifs sont passés de 25 %, en 2005, à moins de 19 % aujourd'hui, ce que la commission semble avoir délibérément occulté. Malgré tout, elle accuse la SAQ de manquer d'efficacité, laissant entendre que





le secteur privé ferait mieux que la société d'État. Le modèle de privatisation albertain est souvent évoqué pour faire miroiter, à tort, des économies sur le prix et sur la diversité des vins offerts. Mais la seule étude retenue par la commission Robillard a été réalisée il y a 20 ans, soit quelques mois après la privatisation, alors que les plus récentes analyses qui démontrent que la privatisation a fait croître les prix à un rythme deux fois plus élevé qu'au Québec ont été ignorées. La CSN et le SEMB-SAQ ont d'ailleurs produit une vidéo qui démonte pièce par pièce l'argumentaire appuyant la privatisation de la vente d'alcool en Alberta (www.vimeo.com/lacsn/maq-alberta).

La présidente du Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ, Sandrine Thériault, souligne que le modèle privilégié par le gouvernement Couillard est celui de la Colombie-Britannique, où cohabitent maintenant le privé et le public. «Là-bas, au privé, les prix de l'alcool ont augmenté en moyenne de 10 % à 15 %. Mais en plus, le gouvernement subit une baisse de revenus annuels qu'il doit combler en augmentant les taxes. Il n'y a donc aucune logique à suivre cette formule.»

De son côté, le président de la CSN, Jacques Létourneau, rappelle que la SAQ est largement reconnue pour l'excellence de ses pratiques commerciales. «L'offre de produits de la SAQ est l'une des plus importantes au monde et l'on trouve des produits de qualité dans toutes les régions de la province, pas seulement dans les grands centres. De plus, il ne faut pas oublier toute l'expertise qu'elle a développée au fil des années et la qualité des services qui y sont offerts.» La SAQ n'a pas à rougir d'être aussi performante! ■

- 01 Les employé-es de la SAQ sont formés pour être en mesure de prodiguer des conseils judicieux à la clientèle.
- 02 La SAQ a mis sur pied un laboratoire reconnu internationalement afin de s'assurer de la qualité des produits qu'elle offre.



Chantier naval de Lévis

Nouveau contrat de 700 millions de dollars

PAR FRANÇOIS FORGET

PHOTO : PASCAL RATTHÉ



L'attente d'un contrat pour la construction d'un ravitailleur pour la Marine royale canadienne a été interminable pour les 800 syndiqué-es CSN du chantier de Lévis, le plus important au Canada. Après 16 mois, le contrat de transformation d'un porte-conteneurs de 20 000 tonnes en navire de ravitaillement, équipé d'un hôpital pour des missions humanitaires, a finalement été signé à la fin novembre par le nouveau gouvernement fédéral. Il était moins une pour plusieurs travailleurs et travailleuses.

«C'est une très bonne nouvelle pour nos membres, a réagi Raphaël Jobin, nouveau président du Syndicat des travailleurs du Chantier naval de Lauzon, affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN). Ça met fin à beaucoup d'inquiétude sur le chantier. On va enfin être assurés d'avoir du travail pour les 18 à 24 mois à venir.» Au printemps 2015, 234 employé-es avaient été mis à pied, faute de contrat. Environ 400 nouveaux emplois seront générés par ce nouveau contrat.

«Enfin!, s'est exclamée Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CCQCA-CSN). C'est un juste retour des choses que l'octroi de ce

contrat à la Davie, alors que les conservateurs ont donné en 2011 plus de 33 milliards de dollars de contrats de la Marine royale canadienne aux seuls chantiers de Vancouver et de Halifax.»

«Le chantier naval de Lévis, qui compte 190 années d'existence, peut aider à répondre aux multiples besoins de l'industrie maritime du Canada. Ce que l'on veut, c'est que le chantier ait voix au chapitre, tout comme les autres chantiers», renchérit Alain Lampron, président de la FIM-CSN.

Le contrat du ravitailleur suscite beaucoup d'espoir, notamment parce que le nouveau gouvernement fédéral de Justin Trudeau a promis des investissements majeurs dans la Marine royale canadienne. Dans leur programme, les libéraux ont décrit ainsi le règne de neuf années des conservateurs: «La Marine royale canadienne se classe sous le Bangladesh en matière de capacité et ne peut plus être considérée comme une marine hauturière.» Parmi les besoins identifiés, on y note des «brise-glaces, des navires de ravitaillement, des navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique, des navires de combat de surface, et autres ressources dont la marine a besoin». ■

Centres d'hébergement privés pour aîné-es Royaume de l'exploitation éhontée

PAR ARIANE GAGNÉ

C'est un des secteurs de travail parmi les plus négligés du Québec: il est constitué d'une majorité de femmes dont la rémunération dépasse à peine le salaire minimum. Qu'elles soient préposées aux bénéficiaires ou à l'entretien, infirmières auxiliaires ou cuisinières, leur travail manque grandement de reconnaissance. Pourtant, la société québécoise ne peut se passer des services de ces travailleuses et ces travailleurs qui prennent soin des aîné-es.

La plupart de ces centres appartiennent à de puissants groupes nommés Cogir, Chartwell, Résidences Soleil, Groupe Sélection, ou à de riches propriétaires indépendants. Grâce au lucratif marché de l'hébergement des personnes âgées au Québec, plusieurs d'entre eux empochent des profits mirobolants.

David contre Goliath

Pour tenter d'améliorer leur sort et tenir tête à ces hommes d'affaires pugnaces, voire véreux, comme on l'a vu récemment, les travailleuses et les travailleurs de 43 accréditations de centres d'hébergement privés affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) ont annoncé en mai dernier leur participation à une négociation coordonnée à travers le Québec. « Nous demandons une augmentation de 1,50 \$ l'heure sur trois ans, la formation systématique des employé-es, la création d'un comité de relations de travail fonctionnel et une date d'échéance de convention, soit le 31 mars 2018. L'atteinte de ces objectifs aura un impact direct sur les conditions de vie des aîné-es; le personnel sera mieux formé et restera en poste plus longtemps en raison de meilleures conditions », explique Nadine Lambert, vice-présidente de la FSSS-CSN.

La Villa Saint-Alexis donne le ton

C'est dans ce rude contexte de négociations que 30 travailleuses de l'accréditation de la Villa Saint-Alexis du Saguenay ont déclenché une grève générale illimitée, le 14 novembre dernier. « Cajétan Bouchard, leur employeur, veut que les employé-es sacrifient cinq congés



Danielle Lemire, représentante sortante du secteur des centres d'hébergement privés et **Gilles Gagné**, représentant du secteur nouvellement élu.

personnels en contrepartie de leur augmentation salariale », s'indigne Danielle Lemire qui a œuvré longtemps à la Villa avant de devenir représentante du secteur des centres d'hébergement privés à la FSSS-CSN.

L'ancienne cuisinière dresse un portrait bien peu reluisant du contexte de travail dans cette résidence. « L'employeur se fiche éperdument de la convention collective: il engage des personnes qu'il ne prend pas la peine de former, il les prive des deux jours d'initiation prévus à la convention, il omet d'afficher des postes et en crée d'autres de toutes pièces, à temps partiel bien sûr, il fait exécuter des travaux aux employées sans respecter les descriptions de tâches existantes, et j'en passe! », s'exclame Danielle Lemire. Elle ajoute qu'après avoir congédié le préposé à l'entretien, l'employeur demandait à des salariées d'exécuter des tâches que le préposé aurait normalement dû accomplir. Il lui arrive aussi de confier à la buandière ou à l'infirmière la responsabilité d'aller servir les repas du midi. Si une résidente ou un résident requiert des soins pendant ce temps, l'infirmière doit quitter la salle à manger pour se rendre au chevet de la personne malade. « Mais qui en subit les contrecoûts? Les résidents, les préposées, tout le monde », lance-t-elle, exaspérée.

L'été dernier, 42 personnes embauchées à la Villa Saint-Alexis ont finalement décidé

de quitter la résidence pour aller travailler ailleurs. « Ce roulement de personnel occasionne bien des dépenses inutiles à l'employeur, poursuit Danielle Lemire. Or, il a lui-même admis en comité de relations de travail que ses employé-es ne restent pas en raison des salaires trop bas. Qu'attend-il pour favoriser leur rétention et s'éviter tous ces frais? »

Benoîte Congolo

Une préposée aux bénéficiaires dévouée corps et âme

« Ce travail est tellement exigeant qu'on ne peut l'accomplir sans vraiment aimer les personnes âgées », affirme pour sa part Benoîte Congolo qui travaille depuis cinq ans dans une résidence de Laval comptant quelque 600 résidentes et résidents. »

La préposée aux bénéficiaires, qui a tous les jours à sa charge entre 9 et 10 aîné-es, commence le matin à 6 h 30 et termine à 15 h. Elle réveille d'abord les résidents, donne le



PHOTOS: DE GAUCHE À DROITE: CÉDRIC MARTIN, LOUISE LEBLANC, CÉDRIC MARTIN

bain à certains d'entre eux et s'occupe des autres bains en après-midi. Après les avoir aidés à s'habiller, elle accompagne tout ce beau monde à la cuisine pour le petit déjeuner. À sa pause du midi, elle doit faire vite pour manger, puisqu'elle remplace la préposée à l'accueil.

La résidence où Benoîte travaille est classée semi-autonome, mais elle garde pendant une certaine période les résidents dont l'état s'aggrave et devient de plus en plus lourd au fil des ans — Alzheimer, Parkinson, démence. « Nous devons bien sûr veiller sur ces personnes le temps qu'elles obtiennent une place dans des centres spécialisés », explique-t-elle. Cette situation exige beaucoup d'énergie supplémentaire pour les travailleuses.

Malgré tout, Benoîte est l'une des chanceuses qui ont pu bénéficier d'une formation offerte aux travailleuses et travailleurs, et ce, sans frais pour les propriétaires, par l'entremise de Formarez, une mutuelle de formation à laquelle siège la FSSS-CSN. Celle-ci permet notamment aux préposées de mettre à jour leurs connaissances, leurs techniques de travail et leurs manières d'agir avec les personnes âgées. « On y a appris, par exemple, quelles sont les bonnes positions à adopter pour donner les bains. C'est important parce qu'on peut se blesser très facilement. » Malheureusement, malgré le coût nul pour eux, plusieurs employeurs refusent à leurs employé-es l'accès à cette mutuelle.

Christiane Bissonnette **Une préposée à l'entretien** **courageuse**

Christiane Bissonnette, préposée à l'entretien ménager et déléguée syndicale dans une résidence de Québec, ne chômait pas avant d'être congédiée par son employeur. Chaque semaine, elle devait s'occuper de 68 chambres. « Les préposé-es n'ont pas le temps de déplacer les meubles ou de ramasser ce qui traîne », explique-t-elle. Des surplus peuvent aussi s'ajouter à leur charge de travail déjà bien remplie. Lorsque la gastro sévit, par exemple, les préposé-es à l'entretien doivent aussi procéder à de vastes opérations de désinfection.

Christiane Bissonnette a été remerciée à la suite de la plainte d'un résident qui dit avoir trouvé des graines sur le couvre-lit et le plancher de sa chambre. « L'employeur saisit tous les prétextes possibles afin de prendre en défaut les employé-es et de sanctionner sévèrement celles et ceux qui militent un peu trop dans le syndicat », explique Gilles Gagné, le président du syndicat de la région. « Le cas de Christiane ressemble beaucoup à un congédiement pour activités syndicales et nous avons déposé une plainte à cet effet. »

Sylvie Meunier **Une cuisinière persévérante**

Sylvie travaille comme cuisinière quatre jours par semaine, de 7 h à 18 h, et doit préparer quotidiennement 440 repas aux résidents.

Mais avant même de s'attaquer aux menus, elle prépare la soupe, fait cuire les légumes, les coupe, les pile et les divise selon les départements. L'assistante de Sylvie arrive à 9 h. À midi, elle s'absente pour aller servir les résidents à la salle à manger. Elle doit aussi préparer de la purée en grande quantité, ce qui lui prend au moins une heure. Et puis il lui faut laver la vaisselle, défaire les boîtes, préparer les desserts pour le lendemain. La charge est énorme. Sylvie est pour sa part très souvent interrompue dans le cours de son travail. « On peut soudainement me demander de préparer des muffins en plus du reste. Le jeudi, je dois m'occuper des commandes. On n'arrête pas de courir. »

L'accréditation de la résidence où elle travaille aujourd'hui n'a pas joint la négociation coordonnée. « Les dates ne coïncidaient pas, mais je souhaite que nous participions à celle de 2018. La négo coordonnée permet d'obtenir des gains bien supérieurs à ce qu'on peut aller chercher de façon isolée et d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Moi j'y crois à ce concept », renchérit-elle.

Bien d'autres exemples pourraient être cités pour décrire les conditions de travail qui existent dans bon nombre de centres d'hébergement privés du Québec. Mais on peut d'ores et déjà conclure à l'état lamentable des conditions dans lesquelles exercent les travailleuses et les travailleurs de ce secteur. Les choses doivent changer, ça urge. ■



Financement des régimes de retraite

Le projet de loi 57, un modèle à suivre



En tant que membre du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), la CSN a pris une part active aux travaux du sous-comité sur les régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé, mis sur pied par **Sam Hamad**, ministre du Travail.

rité de revenus de tous les retraité-es. « Les problèmes des véhicules de retraite québécois sont encore nombreux, ajoute Francine Lévesque. Les employeurs doivent être invités à entreprendre rapidement d'autres réformes afin de permettre à tous les travailleurs et travailleuses d'accumuler un revenu adéquat pour assurer leurs vieux jours. La CSN a d'ailleurs demandé au gouvernement d'organiser un forum sur l'accès au régime de retraite pour tous. »

Corriger les lacunes de la loi 15

La CSN souhaite en outre que le gouvernement examine la possibilité de mettre sur pied des consultations semblables à celles qui ont eu cours dans le secteur privé afin de revoir certains aspects de la loi 15. Car même s'il a adopté quelques amendements au projet de loi 3, la loi 15 qui en découle est toujours inapplicable et ne permettra pas d'assurer la pérennité des régimes visés. « L'échéance du 1^{er} février 2016 est à nos portes et l'incertitude totale règne toujours quant à l'interprétation de cette loi : aucune entente formelle n'a été conclue ! Il y a là un véritable problème », note Francine Lévesque.

Des sommes importantes sont actuellement dépensées tant par les syndicats que par les villes pour essayer de comprendre cette loi 15 qui contient de nombreuses zones d'ombre. De petits régimes tomberont à nouveau dans le rouge puisque les frais générés par ces démarches dépassent le montant des concessions exigées pour effacer leur déficit. La CSN enjoint le ministre Moreau de tout mettre en œuvre pour remanier la loi 15 en collaboration avec les parties. Il n'est jamais trop tard pour bien faire ses devoirs. ■

Les syndicats visés par la loi se verront prochainement offrir une séance d'information par l'actuaire de la CSN, Nathalie Joncas.

PAR **ARIANE GAGNÉ**PHOTO : **CLÉMENT ALLARD**

Le projet de loi 57 aura le mérite de contribuer à l'instauration ou à la préservation des régimes de retraite à prestations déterminées dans tous les milieux de travail. Mais, bien qu'il aidera à assurer une retraite décente à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec, bien du travail reste à accomplir.

Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN, est soulagée du déroulement de la démarche, alors que la manière de faire du ministre Moreau lors de l'élaboration du projet de loi 3 sur les régimes de retraite du secteur municipal avait été dénoncée de toutes parts. « Il avait ignoré les solutions que nous avons proposées pour les régimes en réelle difficulté. Cette fois-ci, les travaux dirigés par Sam Hamad se sont déroulés dans la collaboration. Le gouvernement a laissé les représentants des travailleurs et des employeurs trouver eux-mêmes un terrain d'entente », souligne-t-elle.

La CSN a été entendue

Le projet de loi 57 actuellement à l'étude permettra de sécuriser les prestations et le versement des rentes promises sans compromettre la survie des régimes ou priver les prochaines générations de travailleurs d'un régime de retraite adéquat. L'abandon du financement sur la base de la solvabilité des régimes et la création d'un fonds de stabilisation, qui variera en fonction du niveau de risque des placements dans chacun d'eux, garantiront une plus grande stabilité financière des régimes. La CSN est par ailleurs demeurée intraitable sur la question de la restructuration des régimes et des réductions des droits des retraité-es. « Il n'était pas envisageable pour nous de laisser le gouvernement s'attaquer à leurs acquis », souligne Francine Lévesque.

Le résultat positif de ce travail de concertation auquel la CSN a participé activement en tant que membre du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre doit servir de modèle pour une consultation plus élargie sur les façons d'améliorer la sécu-

SALADE ETCETERA

Des conditions bien relevées

À Saint-Patrice-de-Sherrington, petite municipalité de la Montérégie, la salade fait vivre des centaines de travailleurs. L'usine Salade Etcetera! emploie aujourd'hui plus de 400 personnes, en majorité des travailleurs étrangers venant surtout du Guatemala. Ici, on lave et on emballe la laitue qui sera distribuée partout en Amérique du Nord.

PAR DENIS GUÉNETTE

Au cœur de cette usine, il existe aujourd'hui une poignée de travailleurs qui ont gagné haut la main le pari de la syndicalisation. En novembre 2013, les vingt-cinq électromécaniciens responsables de l'entretien des équipements de l'usine sont parvenus à mettre sur pied le Syndicat des employé-es de Salade Etcetera-CSN. Un an plus tard, à force de détermination et de solidarité, ils signaient leur première convention collective. Et pas n'importe laquelle.

Un contrat de travail, adopté à l'unanimité. Du jour au lendemain, les salaires ont grimpé, de parfois jusqu'à sept dollars l'heure: « Il y a des gens dont le salaire a augmenté de 16 000 dollars par année, d'une traite », indique le président du syndicat, Mathieu Leblanc. Les employé-es ont gagné de nouveaux jours fériés, une semaine de congé, des libérations syndicales, des heures supplémentaires volontaires et de nouveaux horaires de travail.

Peu de temps après la signature de ce premier contrat de travail et pour éviter à tout prix la syndicalisation des quatre cents autres travailleurs de l'usine, l'employeur s'est empressé d'améliorer aussi les conditions des employé-es non syndiqués.

Des gains appréciables pour tous

Mathieu Leblanc est formel: « Quatre-vingts pour cent de ce que nous avons obtenu, ils l'ont donné aux autres travailleurs réguliers. Ils ont amélioré les conditions de tout le monde, de peur que le syndicat rentre partout dans l'usine. Ils leur ont donné une mini-convention, un petit livret de quatre pages. Les salaires de certains opérateurs ont augmenté de cinq

dollars l'heure, en plus des vacances, du taux et demi et des jours fériés. L'arrivée d'un syndicat a amélioré le sort de tout le monde, c'est certain. Malheureusement, les travailleurs non syndiqués ne se rendent pas tous compte que c'est grâce à nous qu'ils sont maintenant mieux traités. »

De meilleures relations de travail

Selon le secrétaire-trésorier du syndicat, Michel Imbeault, l'existence d'une convention facilite aussi les relations de travail. « C'est un succès, on est heureux de notre convention, les membres aussi, il n'y a aucun doute là-dessus. La solidarité est bonne et l'employeur a compris qu'il est préférable d'aller dans le sens de la conven-

tion. Ça aide à régler des conflits, tout le monde sait à quoi s'en tenir. »

Rèvent-ils de syndiquer leurs 400 collègues non syndiqués? « Non, répond le président Mathieu Leblanc. On ne travaille pas pour ça. Ici, le roulement de personnel est énorme chez les non-syndiqué-es. Pour l'instant, les employés d'entretien, ça nous suffit. Nous avons fait ce que avions à faire dans chaque département. »

La mobilisation et la solidarité ont porté leurs fruits, les syndiqués misent maintenant sur la prochaine négociation pour rendre leurs conditions de travail meilleures. Les défis ne manquent pas. Chose certaine, les électromécaniciens ne se laisseront pas « raconter des salades ». ■



Mathieu Leblanc, président du Syndicat des employé-es de Salada Etcetera-CSN et **Michel Imbeault**, secrétaire-trésorier.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS-CSN

De nouveaux défis pour une nouvelle présidente



PASCAL RATHE

Réunis en congrès en novembre dernier, les membres de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) ont élu une nouvelle présidente. Après avoir occupé le poste de secrétaire générale pendant trois ans, Pascale St-Onge pilotera désormais la fédération, avec enthousiasme.

« C'est un grand plaisir pour moi d'avoir été élue à la présidence de cette fédération qui représente des travailleuses et des travailleurs assidus et dévoués dans le milieu des médias et de la culture. Il y a urgence d'agir et mon mandat va s'inscrire dans la continuité: nous devons améliorer les conditions de travail, notamment des journalistes indépendants, et nous devons décrocher du financement supplémentaire dans l'industrie culturelle, surtout pour les musées », rappelle la nouvelle présidente. Le président sortant, Pierre Roger, demeure fortement impliqué et épaulera M^{me} St-Onge en cumulant les rôles de secrétaire général et de trésorier.

En action dans un monde en mutation

Le congrès s'est déroulé sur le thème « En action dans un monde en mutation ». L'événement a permis de présenter différents enjeux de l'industrie, notamment grâce aux conférences d'Alain Saulnier, ex-journaliste et professeur à l'Université de Montréal, et de Miriam Fahmy, chroniqueuse indépendante. De plus, le congrès a accueilli le nouveau Syndicat des communications de Radio-Canada, composé de 3200 membres depuis le vote d'allégeance de l'été dernier. **M. R.**

HÔTEL-MOTEL LA CARAVELLE

Grève générale illimitée

Conditions de travail sous les normes minimales, relations de travail très difficiles et uniquement en anglais, congédiements arbitraires, injonction et ordonnances qui limitent leur droit de manifester et briseurs de grève sur leur milieu de travail: les membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtel-Motel La Caravelle-CSN font face à un des pires employeurs de Baie-Comeau. Ils ont toutefois décidé de lutter afin d'obtenir le respect auquel ils ont droit et la CSN met tout en œuvre pour qu'ils obtiennent leur première convention collective. Les travailleuses et les travailleurs sont en grève générale illimitée depuis le 27 octobre 2015. **M. P.**

À LA LIBRAIRIE

À nous de jouer! Appel aux indignés de cette terre

Stéphane Hessel, Autrement, 2013, 171 pages

Plus de compassion, pour plus de paix

Le 10 décembre de chaque année nous rappelle l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'était en 1948, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Ce texte représentait le premier fruit des trois années de travail qui avaient suivi la création des Nations unies. Un certain Stéphane Hessel, qui venait d'y faire son entrée en tant que diplomate français, était présent ce jour-là.

Dès lors, il n'aura de cesse de lutter à sa manière pour l'avancement des droits de la personne.

À nous de jouer! est le dernier texte d'une série qui a débuté en 2010 avec *Indignez-vous!*, qui connut un succès fulgurant en pleine crise financière mondiale, suivi de *Engagez-vous!* Le dernier opuscule de Hessel nous appelle à poursuivre la lutte pour un monde plus solidaire, égalitaire, pacifique et plus respectueux des droits de la personne. Son message porte toujours sur des enjeux graves de l'heure: inégalités sociales et surexploitation des ressources de la terre, néolibéralisme sauvage et politiques d'austérité, instrumentalisation de



la peur qu'engendre le terrorisme, etc.

Par-delà des constats, l'auteur nous incite à réfléchir à notre responsabilité face à la pratique citoyenne au sein de nos démocraties. Pour lui, la pertinence de nos institutions n'est pas en cause; notre indignation et l'engagement qui en découle doivent cependant converger vers une réforme globale de la pensée. L'élément nouveau de

son discours réside dans le mot compassion, sans laquelle, dit-il, l'être humain ne peut plus penser évoluer sur notre planète, car « seule la compassion (...) encourage la solidarité entre les peuples » et les individus. Plus de compassion, pour plus de dialogue, de compréhension et de paix.

Hessel a le mot simple et juste, tellement qu'on dirait qu'il parle à chacun de nous. Ses écrits sont un baume sur les blessures du monde, mais aussi une invitation, par notre engagement, à utiliser « les forces solidaires de l'humanité » afin de penser le monde autrement.

Stéphane Hessel s'est éteint à l'âge de 95 ans, le 26 février 2013. **C. R.**

Un pas vers le démantèlement de nos services publics



LOUISE LEBLANC

Il y a un an, le ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait l'interruption des projets de construction autofinancés de deux nouvelles buanderies publiques du réseau de la santé. Le ministre Barrette voulait alors évaluer la possibilité du recours au privé pour leur financement. Les deux buanderies, bien implantées dans leur région — Partagec à Québec et Lavérendière dans Lanaudière, avaient pourtant reçu toutes les autorisations nécessaires pour aller de l'avant avec leur projet.

Depuis l'automne 2014, la CSN a démontré à de multiples reprises qu'aucun argument ne justifie la privatisation des services de buanderie publics. Pertes fiscales reliées aux salaires moindres offerts dans le secteur privé, perte d'expertise dans le réseau, perte de plus de 200 emplois de qualité, contrats commerciaux opaques et déficit démocratique pour les partenaires, autant d'éléments qui devraient convaincre le ministre de reculer.

Le 22 octobre dernier, les salarié-es des deux buanderies se sont réunis devant l'Assemblée nationale afin de scander leur opposition à la privatisation de leur établissement. Cette manifestation s'inscrivait dans une longue campagne de sensibilisation et de mobilisation visant à démontrer au ministre que le recours au privé serait un choix mal avisé. Pétition de plusieurs milliers de signatures, sorties publiques, manifestations régionales: la CSN, la FSSS-CSN et les salarié-es de Partagec et de Lavérendière sont demeurés solidaires face à la menace de privatisation. Pour eux, c'est l'ensemble des services auxiliaires rendus dans la santé et les services sociaux qui sont menacés.

Le ministre Barrette devait rendre sa décision en novembre 2015. Au moment d'aller sous presse, il tardait encore à l'annoncer publiquement alors qu'il détenait depuis plusieurs semaines les rapports d'évaluation des soumissions du public et du privé. Le ministre ira-t-il de l'avant avec sa volonté de privatiser ces services publics? **J. A.-M.**



MICHEL GÉROUX

PRIX PIERRE-VADEBONCŒUR 2015

Pour sa cinquième édition, le prix Pierre-Vadeboncœur a été remis à Aurélie Lanctôt, auteure d'un essai sur l'austérité, *Les libéraux n'aiment pas les femmes*, publié chez Lux Éditeur. Ce prix créé par la CSN, et doté d'une bourse de 5000 \$, récompense un essai en sciences sociales ou un ouvrage portant sur un ou des aspects particuliers de la société québécoise.



Entre le 15 septembre et le 1^{er} décembre 2015, huit nouveaux syndicats (ou accréditations) représentant 126 salarié-es, et 1700 salarié-es venant d'autres syndicats de Radio-Canada ont reçu la confirmation qu'ils se joignent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)

CŒUR-DU-QUÉBEC

Ville de Saint-Élie-de-Caxton
Toutes et tous les salarié-es au sens du Code du travail

CÔTE-NORD

Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormick
Salarié-es au Service aux clients et entreprises, secrétaire de direction

LANAUDIÈRE

Centre de santé du couvent
Toutes et tous les salarié-es au sens du Code du travail

MONTÉRÉGIE

Contact Richelieu-Yamaska
Toutes et tous les salarié-es, excluant le directeur général, l'adjointe administrative et le superviseur clinique

GRAND MONTRÉAL

CPE Génies en herbe
Toutes et tous les salarié-es au sens du Code du travail

CPE Le jardin de la relève
Toutes et tous les salarié-es au sens du Code du travail

Réseau admission (Ticketmaster Canada)
Tous les assistants superviseurs

SYNDICAT PROVINCIAL

Société Radio-Canada
Tout le personnel travaillant à la Société Radio-Canada au Québec et à Moncton (Nouveau-Brunswick), à l'exclusion du personnel visé par d'autres certificats d'accréditation, des réalisateurs, des superviseurs et du personnel qui lui est assimilé.

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 325 000 travailleuses et travailleurs venant tant du secteur public que du secteur privé. **R. D. D.**

LE BRUIT EN MILIEU DE TRAVAIL

UNE SITUATION QUI NE PEUT PLUS DURER

Agresseur sournois dont les effets se manifestent peu à peu, le bruit est l'un des problèmes les plus fréquents dans les milieux de travail.



Pour preuve, les résultats de deux importantes enquêtes québécoises¹ indiquent qu'entre 287 000 et 359 000 travailleuses et travailleurs sont exposés à des niveaux de bruit trop élevés. D'ailleurs, le nombre de cas acceptés à la CSST pour une surdité professionnelle augmente sans cesse, de 1540 en 1997 il est passé à 4672 en 2012. Cette situation est inacceptable, puisque la surdité professionnelle est un réel handicap et diminue de façon irréversible la qualité de vie. Et pourtant elle peut être évitée!

Les normes sur le bruit au Québec : source de dommages

La norme d'exposition au bruit est de 90 décibels (A) (dBA) pour une exposition de huit heures. Pourtant, nous savons que l'exposition à un niveau de bruit de plus de 85 dBA provoque une perte auditive perma-

nente chez 8 % des personnes; cette proportion grimpe à 22 % lorsque le niveau de bruit atteint 90 dBA et à 44 % pour 100 dBA².

Or, on constate que, comparativement aux autres provinces et à plusieurs pays (voir le tableau), le Québec fait piètre figure. La

NORMES RELATIVES AUX LIMITES D'EXPOSITION AU BRUIT

Lieux	Valeur d'exposition pour 8 h
Québec	90 dBA
Autres provinces canadiennes	85 dBA
Canada	87 dBA
États-Unis	90 dBA
Union européenne	87 dBA

différence entre 85 et 90 dBA est énorme, puisqu'une augmentation de 3 dBA signifie que le niveau de bruit a doublé.

Depuis longtemps, la CSN revendique un abaissement de la norme, mais notre action s'est butée à une opposition farouche de la part des employeurs. Cette impasse a attiré l'attention du Vérificateur général du Québec³ qui, dans son dernier rapport, a fait part de sa préoccupation : « Les normes réglementaires en la matière n'ont pas changé depuis 1979. Pourtant, les connaissances à l'égard de l'exposition chronique au bruit ont évolué [...] Des discussions ont été répertoriées dans des documents d'un comité depuis 2005 sans pour autant mener à des positions claires quant à la nécessité ou non d'apporter des modifications à la réglementation actuelle. »

Ainsi, en ce qui a trait à l'élimination du danger à la source, nous constatons que peu d'efforts sont faits auprès des fabricants de machinerie et d'équipement, contrairement à ce qui se passe en Europe où l'on oblige ces derniers à réduire le bruit au niveau le plus bas possible. Tout au plus, au Canada, la « Déclaration des valeurs d'émission sonore des machines »⁴ permet aux acheteurs de choisir des machines moins bruyantes et aux fabricants de se conformer à la norme européenne.

Cette situation ne peut plus durer. La CSN va poursuivre ses efforts pour l'adoption d'une norme décente sur le bruit. C'est une question de santé et de respect. ■

1. Enquête québécoise sur la santé de la population et Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, et de santé et de sécurité du travail, cité dans : « INSPQ : Surdité professionnelle : cas acceptés par la CSST au Québec ». Mise à jour 1997-2012.

2. American Public Health Association et al. 2005. *Preventing occupational disease and injury*, 2^e édition, section : Hearing loss, noise induced, p. 223-231.

3. Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale, chapitre 4, p. 17, 2015.

4. Association Canadienne de normalisation, Norme CSA Z107.58-15, 2015.

Condition féminine

Marie-France BENOÎT

PHOTO : MICHEL GIROUX



CSN-CONSTRUCTION UNE MILITANTE QUI N'A PAS FROID AUX YEUX

Le dimanche 15 novembre 2015, il est presque 15 h. Nous allons mettre fin au deuxième Forum des femmes de la CSN-Construction. Après une très longue semaine de travail et de belles rencontres, la nouvelle présidente du Syndicat régional des Laurentides, Emmanuelle-Cynthia Foisy, accepte de nous rencontrer. Avec une lueur dans les yeux, elle parle de ses espoirs et des défis qui se présentent à elle. Portrait d'une militante inspirante

Militante passionnée, Emmanuelle-Cynthia a décidé de s'impliquer dans son syndicat après avoir participé au premier Forum des femmes de la CSN-Construction en 2012. Son investissement est total et se nourrit d'une soif infinie d'apprendre. L'objectif d'Emmanuelle-Cynthia est simple: elle veut plus d'égalité et de justice pour les femmes du secteur de la construction. Tous les jours, elle les aide à lutter contre des préjugés tenaces en tentant de transformer la culture organisationnelle sur les chantiers. Rien de moins!

La militante relève aussi d'autres défis importants au quotidien: elle s'occupe de l'éducation de ses deux garçons âgés de 10 et 17 ans et s'efforce de combattre le manque de confiance en elle tout en « faisant attention à son trop grand perfectionnisme dans le travail à réaliser ». À l'approche de ses 40 ans, elle est stimulée par les défis et mord dans la vie à pleines dents.

Avec l'appui de la présidente du Conseil central des Laurentides, Louise Jetté, elle a récemment été élue à la présidence du Syndicat régional de la CSN-Construction

dans les Laurentides. C'est là une première pour une femme! Elle doit donc se montrer proactive et exercer rapidement le leadership qui s'impose. Cette nouvelle fonction s'ajoute aux autres responsabilités qu'elle cumule dans le dossier de la condition féminine de son syndicat régional et au comité de la condition féminine du conseil central.

Lors de la première assemblée générale à laquelle elle participe comme présidente, un compagnon de travail lui lance : « Ah, t'es la nouvelle secrétaire! » Du tac au tac, elle lui répond : « Non, je suis ta présidente. J'espère que tu es content! » Il se montre pour le moins surpris. Mais petit à petit, il apprend à travailler avec elle. Aujourd'hui, il l'appuie sans hésitation, tout comme l'ensemble des membres du comité exécutif et du syndicat.

Valeurs syndicales

Depuis toujours, les femmes doivent se battre pour faire leur place dans le secteur de la construction. Pourtant, elles détiennent la même formation que les hommes. Lorsqu'elles ont acquis leur carte de compétence, comme on dit dans le milieu, elles sont tout aussi capables que leurs homologues masculins d'accomplir le travail. Malheureusement, une majorité d'employeurs refusent encore de les embaucher « parce qu'elles sont des femmes ». Lorsqu'on aborde ce sujet, Emmanuelle-Cynthia s'enflamme : « Sur chaque nouveau chantier, je me demande si je serai encore une fois la seule femme. Il est injuste que l'on nous refuse le droit de travailler. Au Québec, on considère que les femmes sont les égales des hommes. Ce n'est pas vrai dans la construction. Il faut que ça change. Ça presse! »

Elle insiste. « Les femmes dans notre secteur doivent se soutenir, être solidaires, se faire confiance et former leur réseau. C'est très valorisant pour elles d'exercer un métier qu'elles aiment et de partager entre elles leurs expériences et leurs bons coups. »

Emmanuelle-Cynthia espère voir les femmes grossir les rangs de la CSN-Construction. « C'est une fédération intègre qui met concrètement en application les valeurs de justice, de solidarité et d'intégrité ». Ce sont ces mêmes valeurs qui animent la militante et la poussent à poursuivre son travail acharné pour permettre aux femmes de trouver enfin leur place dans le secteur. ■

L'HEURE EST À L'ACTION !

Depuis leur élection en septembre 2014, les nouveaux membres du comité national des jeunes CSN ont développé un plan d'action costaud incluant plusieurs volets, dont l'analyse de sujets qui touchent les jeunes, la représentation politique, l'information, la formation politique et l'organisation d'événements.



assurant la prise en compte des besoins en cette matière. Les mesures de conciliation pourraient viser la réduction du temps de travail, l'ajout de congés pour obligations familiales, l'affichage des horaires de travail au moins une semaine à l'avance, le droit de refuser de faire des heures supplémentaires et d'autres types de mesures comme un accès facilité aux services de garde éducatifs.

Un événement attendu

Le 6^e Rassemblement des jeunes se tiendra à l'automne 2016. C'est lors d'une rencontre à laquelle participaient le 8 octobre dernier les représentants des comités jeunes régionaux et les responsables politiques du mouvement que les grandes orientations de l'événement ont été définies. Cette rencontre annuelle permettra de dégager des pistes d'action propres aux préoccupations des jeunes.

Des collaborations fructueuses

La consultation gouvernementale sur la nouvelle politique jeunesse, qui s'est tenue le 24 septembre, a été l'occasion de renforcer nos collaborations avec les autres groupes de jeunes progressistes, particulièrement ceux des autres organisations syndicales. D'ailleurs, les jeunes de ces organisations souhaitent inclure un volet jeunesse aux états généraux sur le syndicalisme projetés.

Actif, présent dans le mouvement, mobilisé et souhaitant fournir les meilleurs outils aux jeunes militants, le comité national des jeunes est présent sur Facebook et sur le web, il vous invite à le suivre de près. Ses représentantes et représentants participeront aux congrès des conseils centraux ce printemps, ce sera l'occasion de les rencontrer. ■

Les membres du comité national des jeunes CSN souhaitent remercier chaleureusement Mathieu Lafleur qui nous quitte après quatre années au comité. Merci, Mathieu, pour ton implication, tu vas nous manquer !

Cette année, l'École de la relève syndicale CSN a renouvelé son image et son contenu. Encore une fois, la formation donnée et organisée par les membres du comité a remporté un franc succès, l'été dernier. Les deux sessions ont rassemblé plus de 50 participantes et participants qui ont été initiés aux bases du syndicalisme et aux valeurs de la CSN. Cet événement semble répondre à plusieurs enjeux soulevés par les jeunes tels que l'importance de les informer sur l'histoire du mouvement syndical ainsi que sur leur nécessaire mobilisation pour qu'ils puissent participer aux diverses instances syndicales et s'impliquer dans les structures syndicales.

Conciliation famille-travail-études

Tout en contribuant à une recherche sur la conciliation études-travail, le comité prépare une activité sur la conciliation famille-travail-études en collaboration avec le comité national de la condition féminine. L'analyse qui a suivi l'enquête sur l'organisation du travail à la CSN et la revue de la littérature nous démontrent la nécessité d'approfondir cette notion pour ensuite sensibiliser les syndicats à cet enjeu. D'ailleurs, la CSN fait partie de la Coalition en conciliation famille-travail-études qui réclame l'adoption d'une loi-cadre. Celle-ci devrait obliger tous les milieux de travail et les établissements d'enseignement à réaliser une démarche

À LA DÉFENSE DU DROIT DE GRÈVE



Des mineurs de la filiale péruvienne du Groupe Shougang (Chine), en grève, manifestent devant le ministère du Travail à Lima, le 24 septembre 2015.

se dégrade considérablement dans certains pays. Par exemple, en Grande-Bretagne, le *Trade Union Bill* déposé l'automne dernier propose une réforme du droit du travail qui portera notamment atteinte au droit de grève. On permettra l'embauche de briseurs de grève provenant d'agences. Dans les services publics, 50 % des membres devront se présenter pour le vote de grève et plus de 40 % des travailleurs pouvant voter, présents ou non, devront donner leur accord pour la grève. On exigera des syndicats qu'ils divulguent les moyens techniques qu'ils prévoient utiliser (haut-parleurs, blogues, médias sociaux, etc.). Les personnes responsables de la grève devront porter un brassard et avoir en main l'autorisation écrite de faire la grève, qu'ils devront montrer aux policiers, ou à toute autre personne qui demande «raisonnablement» d'y avoir accès, sous peine d'amende salée ou d'injonction mettant un terme à la mobilisation.

Au Québec et au Canada, nous faisons régulièrement l'expérience des nombreuses restrictions au droit de grève. Heureusement, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement historique le 30 janvier 2015 en reconnaissant le droit de grève comme outil essentiel d'un processus véritable de négociation et comme élément indispensable de la liberté d'association. Ceci étant, les gouvernements doivent justifier toute atteinte à ce droit. Comme l'affirme avec force la juge Abella: «La faculté des travailleurs de cesser collectivement le travail pendant la négociation d'une convention collective constitue donc — et a toujours constitué — le [TRADUCTION] "minimum irréductible" de la liberté d'association dans les relations de travail au Canada.»

Il s'agit sans conteste d'une victoire inestimable dans un contexte où ce droit est féroce­ment attaqué un peu partout dans le monde. ■

La liberté d'association, le droit à la négociation collective et le droit de grève sont les droits les plus précieux pour les travailleuses et les travailleurs. Or, au cours des dernières années, le droit de grève a été particulièrement attaqué par les employeurs et certains gouvernements.

La contestation du droit de grève par les employeurs a culminé lors de la Conférence internationale du Travail de 2012, au cœur de l'institution qui doit pourtant le garantir à l'échelle mondiale, soit l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Cette année-là, le rapport des experts de l'OIT sur l'application des normes a rappelé que le droit de grève fait partie intégrante de la liberté syndicale et qu'il découle de la convention (n° 87) même si celle-ci ne le mentionne pas expressément. Mécontent de la position des experts, le groupe des employeurs a fait dérailler les travaux de la Commission d'application des normes qui n'a pas pu siéger. Cette question minait depuis lors le fonctionnement de l'OIT.

Heureusement, en mars 2015, un compromis a été trouvé entre le groupe des employeurs et celui des travailleurs. Comme

le note Luc Cortebeek, représentant des travailleurs à l'OIT: «Nous avons trouvé un accord avec les employeurs qui reconnaissent le droit de grève au cas par cas. Les gouvernements de leur côté ont reconnu le droit de grève comme faisant partie de la liberté syndicale et étant nécessairement lié à la négociation collective. Et effectivement, le Comité de la liberté syndicale a de nouveau accepté unanimement des conclusions sur plusieurs cas de grève.»

Des attaques au quotidien ailleurs dans le monde

Selon la Confédération syndicale internationale — dont la CSN est membre, dans environ 40 % des pays du monde, les droits fondamentaux du travail n'existent tout simplement pas et ils ne sont pleinement protégés que dans 16 % des pays. Alors que l'on devrait s'attendre à ce que la situation s'améliore, elle



**NOTRE
SAQ**

UNE EXPERTISE INCOMPARABLE

Plus de 7000 emplois et 400 succursales partout au Québec

Un laboratoire mondialement reconnu

Essentielle au développement du Québec avec 1 milliard de dollars versés en redevances à l'État québécois



REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

saqnotrefierte.com